

Dossier de demande de protection des murailles et jardins urbains de Chevreuse au titre des Monuments Historiques

Association Chevreuse Environnement et Patrimoine (CEeP)
Octobre 2025



Document élaboré par l'association CEeP sous la direction scientifique de Philippe Dehan, secrétaire de l'association CEeP, architecte, historien de l'architecture, professeur HDR émérite de l'ENSA Paris-la-Villette.

Dossier de demande de protection des murailles et jardins urbains de Chevreuse au titre des Monuments Historiques

Dossier réalisé sous la direction scientifique de Philippe Dehan
architecte-urbaniste, historien de l'architecture,
professeur HDR émérite de l'ENSA Paris-la-Villette
secrétaire de CEeP

Sommaire

1- Présentation des objets et de leur situation matérielle et juridique ..	p1
2- Éléments relatifs à leur histoire et architecture	p2
3- Photographies et documents graphiques	p3
- 3-1 Les trois enceintes urbaines	p4
- 3-2 Enceinte primitive	p5
- 3-3 Enceintes des 14 ^e et 16 ^e siècles, état des lieux par section	p8
- 3-4 synthèse sur l'état des lieux général par section, suite	p9
- 3-5 Documentation sur les différentes sections des enceintes des 14^e et 16^e siècles et leur état actuel	p10
- 3-6 Synthèse	p 26
. État actuel de la protection dans le PLU	
. Risque de dégradations	
. Potentiel de mise en valeur	
. Trois types de dangers	



1- Présentation des objets concernant la demande et de leur situation matérielle et juridique.

Présentation des objets :

Selon les travaux archéologiques, synthétisés dans des schémas publiés dans le livre « Le château de Chevreuse » écrit par Lallau et Debout, les murailles historiques qui protégeaient la ville de Chevreuse en aval du château de la Madeleine, sont constituées de trois enceintes successives.

La première des 11^e et 12^e siècles n'était pas reliée au château et ne se lit plus que dans le tracé de quelques rues.

La deuxième qui date du 14^e siècle conserve de nombreux vestiges de murs très épais (jusqu'à 1 m), et parfois très hauts, qui attachent la ville au château sur le versant, le reliant à une tour intégrée à l'église. Au centre du bourg une partie de ce mur est peu visible car matérialisé dans les murs du parcellaire de cœur d'îlots.

La troisième enceinte qui date du 16^e siècle, enserrant une ville fortement agrandie à l'est et au sud, intégrait aussi un canal destiné à différentes industries comme des tanneries. Il était bordé de nombreux lavoirs au nord et d'une bande de jardins potagers ceints de murs de meulières. Ces derniers sont distribués par un chemin et reliés aux maisons urbaines par une série de petits ponts, au sud. Ce dispositif est aujourd'hui connu comme « la promenade des petits ponts ». Cette enceinte, moins épaisse et plus basse était dotée d'une série de tours dont il reste aujourd'hui trois vestiges visibles depuis l'espace public.

Situation matérielle

Si quelques propriétaires prennent soin des vestiges qui bordent leurs propriétés, d'autres ne les entretiennent pas, pouvant même s'en servir comme dépôt ou carrière de matériaux de construction.

Le linéaire sud qui borde les jardins potagers jouxtant le canal a fait l'objet de bricolages au fil des siècles, et jouxte désormais un parking de 300 places. Il a récemment subi des atteintes radicales à l'occasion de la construction de la maison des associations puisque sur deux jardins, la muraille du 16^e siècle a été réduite à l'état de muret sur lequel on peut s'asseoir, et la tour existante, a été dégagée sur ses deux côtés pour devenir un objet décoratif. Les jardins potagers ainsi ouverts, sont transformés en pelouse agrémentée de quelques jeux et de tables de pique-nique sans respect, ni mise en valeur du caractère historique de ce patrimoine.

Au nord, l'état de certaines parties du mur du 16^e siècle est incertain car leur approche est difficile mais une grande partie du mur du 14^e siècle est visible et le secteur *Est* est accessible car situé sur un terrain municipal ou départemental. A part quelques portions de murs bordant des propriétés dont les propriétaires sont mobilisés pour les conserver, une grande partie de ces vestiges sont en cours de dégradation par l'action conjuguée du ruissellement et de la végétation.

A l'ouest, les parties les plus urbaines de ces murs ont subi différentes atteintes. D'un côté le mur du 16^e siècle borde une rampe conduisant d'une école au parking aménagé sur la place de l'église (ancien cimetière). Il a été renforcé par deux larges bandes en ciment doublant le mur d'origine. Et le mur du 14^e qui reliait la bibliothèque (ancienne école du 19^e siècle) à la tour intégrée à l'église, a fait l'objet d'une destruction partielle lors de la réalisation d'un parking sur la rue de Versailles. Très récemment, en 2025, de l'autre côté de la bibliothèque, il a subi une nouvelle démolition partielle (suivi d'une reconstruction neuve à la suite d'une action de protestation portée par CEeP) et les travaux dans la cour de la bibliothèque l'ont fortement fragilisé impliquant des renforcements de la maçonnerie utilisant plus du ciment que de la terre ou des mortiers à la chaux.

La dégradation de ces vestiges historiques est donc en cours d'accélération puisqu'à la dégradation naturelle s'ajoute celle d'aménagements portés par des responsables peu sensibles à la question patrimoniale et à ses pratiques de sauvegarde.

Situation juridique

Le territoire autour de Chevreuse est un « site classé » d'Île-de-France, mais le territoire même de la ville est exclu de ce périmètre de protection. Parallèlement l'ensemble du territoire où sont implantées les murailles est **intégré au cercle de protection aux titre des abords de monuments historiques** du château de la Madeleine qui est inscrit depuis 1948. Mais cette protection ne protège pas les murailles de la ruine par manque d'entretien ou travaux d'entretien mal faits. De plus en ce qui concerne les aménagements, cette protection n'est pas suffisante puisque nombre de travaux inadéquats ont été réalisés ces dernières années. Une protection directe semble indispensable pour les protéger.

Le problème majeur de ce patrimoine est qu'il s'étend sur environ 1400 m et que les propriétaires sont multiples.

Il est à noter que le rapport de présentation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) indique qu'il importe de le protéger, mais ses documents graphiques ne repèrent pas les traces et vestiges des murailles et aucune fiche patrimoniale spécifique ne le présente.

Une partie importante de la muraille du 14^e siècle, proche du château de la Madeleine, est implantée sur des terrains appartenant à la commune ou au département et pourrait aisément être préservée. Le statut de la muraille sud qui longe le parking municipal de 300 places, est incertain, mais probablement mitoyen entre les propriétaires privés des jardins et la ville.

Les autres parties des deux murailles sont des murs mitoyens entre deux propriétaires privés, souvent entre un terrain agricole ou en friche et un jardin privé.

2- Éléments relatifs à leur histoire et architecture.

Le tracé de l'enceinte primitive des 11^e et 12^e siècles est incertain. Il serait à l'origine du tracé des rues de Versailles et de la rue Lalande ainsi que de la rue Pierre Chesneau. Il subsistait sans doute des vestiges le long de cette rue jusqu'à la construction de l'école maternelle au début des années 1980. Une porte comportant une clé de voûte avec blason a été démontée et intégrée à l'enceinte de l'école, mais cette clé de voûte provenait d'un immeuble démoli vers 1860.

L'enceinte du 14^e siècle relie la ville au château. Il subsiste d'importants vestiges du mur est sur le coteau. Dans la ville, son tracé reprend celui de la rue Coupé. La porte de Pinceloup était située au niveau de la Maison des Bannières.

L'enceinte du 16^e siècle est qualifiée de « nouveau mur de la ville » sur le plan « terrier » de 1668. Selon Sauvageot, elle fut construite à cause des guerres de religions. Elle élargit la ville à l'ouest, à l'est et au sud, de manière à intégrer les faubourgs construits au-delà de la précédente muraille.

À l'est, elle enveloppe les faubourgs de la route de Paris. À l'ouest, elle suit l'actuelle rampe qui relie l'école à la place de l'église (ancien cimetière). Au sud elle intègre les faubourgs de trois rues (Versailles, Dampierre et Rambouillet) et traverse le canal de l'Yvette pour enserrer une bande de jardins potagers sur un front de 300m « baigné d'un fossé en eau ».

Une porte marque l'entrée sur chaque rue et chaque angle est marqué par des tours rondes, et les parties droites sont ponctuées de demi-lunes. La tourelle d'angle du sud-ouest a été transformée en moulin puis démolie à la fin du 19^e siècle ; c'est aujourd'hui l'étroit passage vers le parking des petits ponts.

Les murs sont en pierres meulières maçonnées au mortier de terre ; les murs du 16^e siècle sont plus étroits que ceux des enceintes antérieures. Alors que celle du 14^e siècle fait jusqu'à 1 m d'épaisseur la muraille se réduit à 60 ou 70 cm d'épaisseur, et sa hauteur ne dépasse pas 4 m. Elle n'était pas adaptée à l'artillerie de l'époque mais sans doute utile contre les pillards.

Sur le plan terrier de la fin du 17^e siècle, l'enceinte du 16^e siècle est très présente. On repère les traces de la 2^e enceinte sous la forme de limites parcellaires ou du tracé de la rue Coupé.

Le relief du site est mis en valeur par le dessin axonométrique du château et les ombres des ravins de la Fondrière à l'est et du ruisseau des Garennes à l'ouest (Plan page 8 avec les numéros ci-dessous).

Repérage des cinq portes 01- de Paris 02- de Sainte-Barbe 03- Saint-Michel 04- du Pont-au-Bassin 05- Saint-Germain

Les jardins des petits ponts n'apparaissent pas, mais la tour (06) implantée sur la rive sud et détruite au 19^e siècle est bien visible.

Sur le plan de 1819, les jardins potagers le long de la prairie des regains sont intégrés à l'enceinte sud implantée de l'autre côté du canal de l'Yvette.

Selon le SAI 78-92, tout le mur sud sur la prairie des regains était bordé d'un fossé qui n'apparaît que sur la partie sud-est du plan.

La nouvelle mairie ne sera bâtie qu'en 1874 et qu'il n'y a alors pas de continuité entre la rue de la Porte de Paris et l'actuelle rue de la Division-Leclerc.

La nouvelle mairie et la percée qui l'accompagne sont bien visibles sur le plan de 1936 (page 9).

Les jardins

Comme dans toute ville médiévale, des jardins productifs, potagers, vergers et maraîchages sont intégrés à la zone close par l'enceinte.

Dans le pré des Regains, au sud de la ville, entre la muraille et le canal, une ligne de vergers-potagers de 300 à 500 m² suit le chemin des petits ponts. Ces derniers facilitent l'accès aux jardins depuis ceux des immeubles de la rue de la Mairie (actuelle rue de la Division-Leclerc).

Clos de murs bâtis en meulières maçonnées au mortier de terre, ces jardins ont accès à l'eau grâce à de petits escaliers disposés régulièrement sur le chemin. Certains propriétaires creusent aussi des puits pour profiter de la nappe phréatique toute proche.

Un principe similaire à celui des murs à pêches de Montreuil a été adopté dans ces jardins principalement pour des poiriers, pommiers et vignes. Les fruitiers sont plantés le long des murs de pierre qui constituent des radiateurs naturels qui emmagasinent la chaleur du soleil le jour et la restituent la nuit, accélérant ainsi le mûrissement des fruits des arbres en espalier. Le mur protège aussi les fruitiers des vents, favorise les cultures fragiles et maintient une plus grande humidité. Cette technique fut explicitée au 17^e siècle dans un livre, « La manière de cultiver les arbres fruitiers », rédigé par l'abbé Le Gendre, curé d'Hénonville (longtemps attribué à d'Arnaud d'Andilly) et expérimentée au domaine de l'abbaye de Port-Royal. (Un article de Rémi Pathis et de Sylvain Hilaire a invalidé cette attribution dans un article -voir bibliographie)

Depuis les années 1980, les fonctions évoluent, et au fil des générations le verger-potager laisse plus de place aux fleurs et arbustes décoratifs et aux activités de loisirs. Comme dans les maisons individuelles.

L'Institut médico-éducatif (IME) de Chevreuse accueille une trentaine d'enfants et de jeunes en situation de handicap, notamment porteurs de surdité. L'institut possède un jardin le long du canal de l'Yvette, en face de ses locaux. Il permet d'offrir aux enfants et jeunes des soins de zoothérapie dans un cadre bien adapté : entièrement clos de murs, le jardin est un espace protégé et sécurisant où les jeunes, accompagnés par les soignants, s'apaisent au contact de la nature et des animaux pour expérimenter à leur rythme et oser progressivement la rencontre. Une activité qui est à la fois un vrai plaisir et un soin efficace.

Principale bibliographie :

Legendre, « *La manière de cultiver les arbres fruitiers* » 1652, réed. facsimilé Imprimerie Léon Deshayes Rouen, 1879, scan BNF.

Moutié Auguste, « *Chevreuse, recherches historiques, archéologiques et généalogiques* », vol 1, 1874, réed. Le livre d'histoire, Paris, 2006.

Sauvageot Claude, « *Monographie de Chevreuse, étude archéologique* », Morel et Cie Libraires-éditeurs, Paris 1874

Morize L., « *Le canton de Chevreuse, notes topographiques, historiques et archéologiques* », 1892, Les éditions du bastion, réed 1996

Genty Charles, Instituteur, « *Commune de Chevreuse, Monographie* », 1899, republié in Bulletin n°2 Mémoire de Chevreuse, 2004

Bru-Dutray Léon, « *Chevreuse, Dampierre, Saint-Rémy, histoire et souvenirs* », Ed de la Librairie Nouvelle, Rambouillet 1939.

Beney Philibert, Thénévaut Antonin, « *La cité médiévale et les puissants seigneurs de Chevreuse* », Ed du syndicat d'initiative de Chevreuse, circa 1949.

Rogelet Christiane, « *Port-Royal des Champs, en notre temps* », Editions du temps, Paris, 1969.

Rogelet Christiane, « *La haute vallée de Chevreuse* », Rogelet/Coutancier, Chevreuse, 1976.

Waltisperger Chantal (Dir.) « *Les communes du Parc Naturel de la Haute vallée de Chevreuse* », Ministère de la culture et de la communications, Paris, 1987

Dufaÿ Bruno, « *Le château de la Madeleine du XI^e au XV^e siècle* », Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse, Chevreuse, 1998.

Loriot Guy (Dir.), « *Histoire et histoires de Saint-Rémy-lès-Chevreuse* », office du tourisme de Saint-Rémy-Lès-Chevreuse, 1998.

Pathis, Rémi, Hilaire Sylvain « *Pourquoi La manière de cultiver les arbres fruitiers n'est pas l'oeuvre d'Arnaud d'Andilly.* » article in *17^e Siècle* , 2014/2 (n° 263).

Lallau Etienne, Debout Grégory, « *Le château de Chevreuse de l'an mil à nos jours* », Conseil Général des Yvelines & Colet Communication, Versailles, 2014.

3- Photographies et documents graphiques

Ces documents présentent la totalité des objets et leurs aspects les plus intéressants vis à vis de l'histoire urbaine et patrimoniale de la vallée.

Élaboration du dossier et sensibilisation auprès du public :

L'enquête sur l'état des murailles repose sur un travail de terrain des membres de l'association Chevreuse Environnement et Patrimoine (CEeP) de 2023 à 2025.

L'association CEeP a conduit des visites des murailles lors des Journées Européennes du Patrimoine de 2024 et 2025.

L'association CEeP a aussi produit une exposition grand public sur les murailles et jardins urbain qui a été présentée :

- en septembre 2023 dans la salle d'exposition du Cabaret du Lys en centre ville de Chevreuse.
- en décembre 2023 et janvier 2024 au Collège Pierre de Coubertin à Chevreuse
- en janvier 2025 au Lycée de la Vallée à Saint-Rémy-lès-Chevreuse et Gif-sur-Yvette.



3-1- Les trois enceintes urbaines

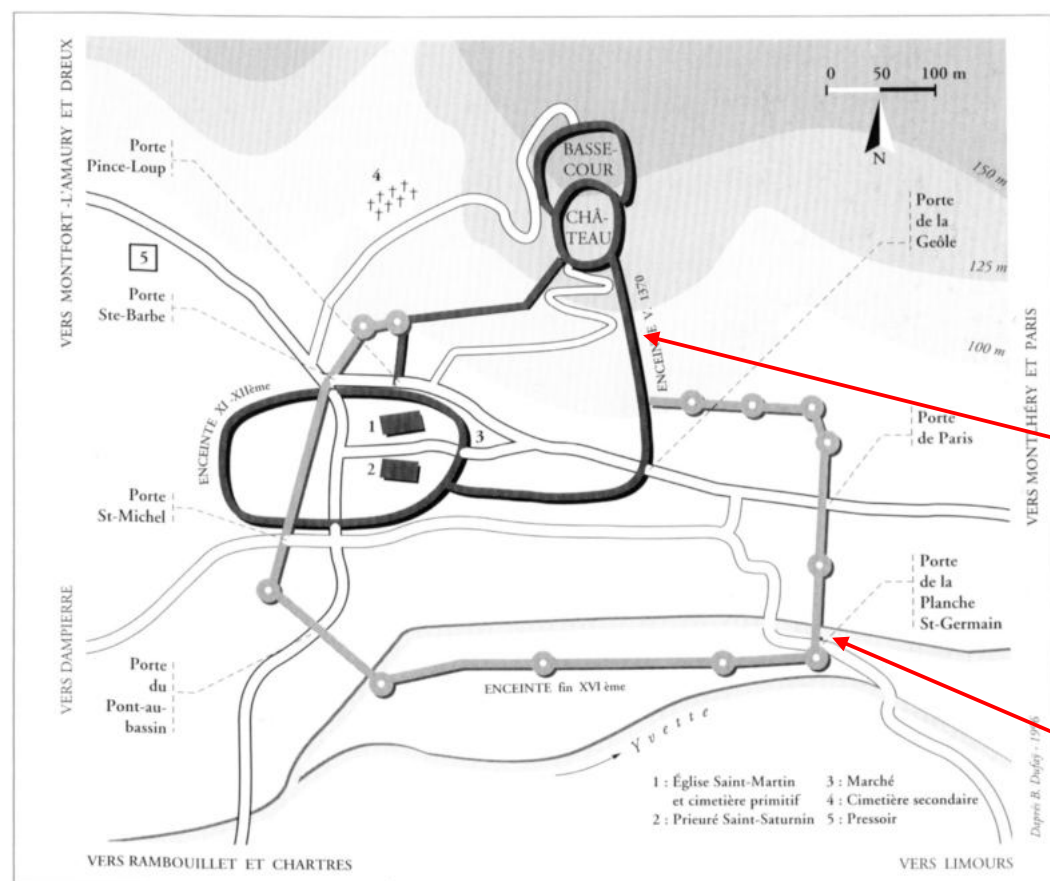


Schéma des trois enceintes. © Bruno Dufay service archéologiques des Yvelines
Publié dans « Histoire et histoires de Saint-Rémy les Chevreuse » 1998.

Trois enceintes.

D'après le service archéologique du département (SAI 78-92), la ville a eu trois enceintes successives :

L'enceinte primitive des 11^e et 12^e siècles (en rouge sur le plan du bas) forme un noyau indépendant du château autour de l'église et du prieuré Saint-Saturnin.

L'enceinte de la fin du 14^e siècle ~ 1370 (en beige sur le plan du bas) relie la ville au Château.

L'accroche des murs de la ville sur le château se fait à l'ouest contre un contrefort qui jouxte l'escalier de la poterne et, à l'est, sur la tour carrée de la Châtelaine.

L'enceinte de la fin du 16^e siècle (en gris vert sur le plan du bas) enveloppe toute la ville et traverse le canal en intégrant des jardins potagers à la ville sur l'autre rive.

La trace de l'enceinte primitive des 11 et 12^e siècles se lit dans le tracé des rues du centre qui enveloppe l'église. Comme le montre la photo de la page suivante, qui date de la fin des années 1970, il existait peut-être des traces du mur dans la courbe de la rue Pierre Chesneau, mais elles ont été démolies lors de la construction de l'école maternelle. Seule une porte surmontée d'un blason a été démontée et remontée sur un autre alignement pour être intégrée au mur de la cour, mais la clé de voûte sur laquelle est gravé le blason serait issue de la Maison des étuves démolie vers 1870.

Report des trois enceintes sur le cadastre actuel © CEEP / Ph. Dehan

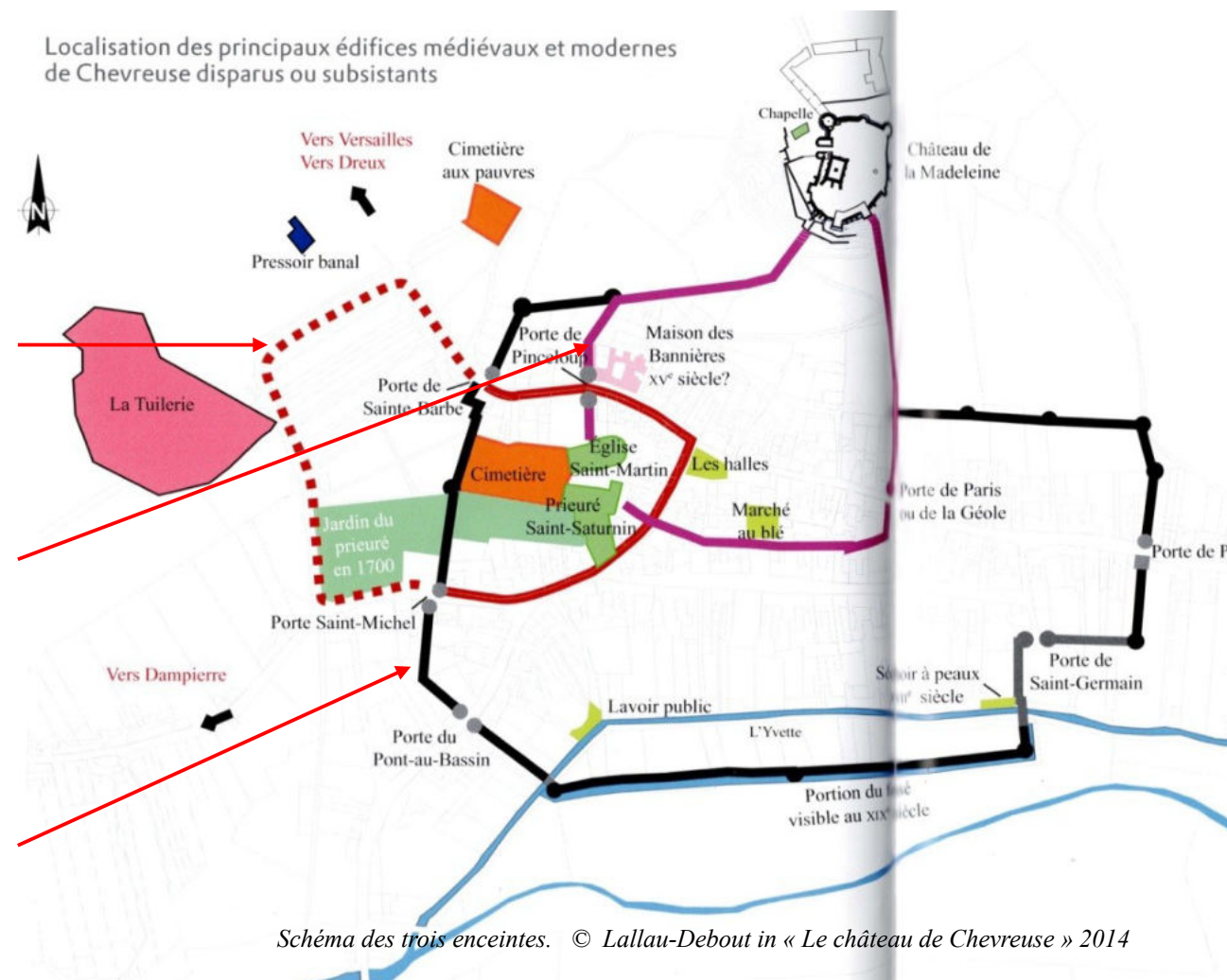
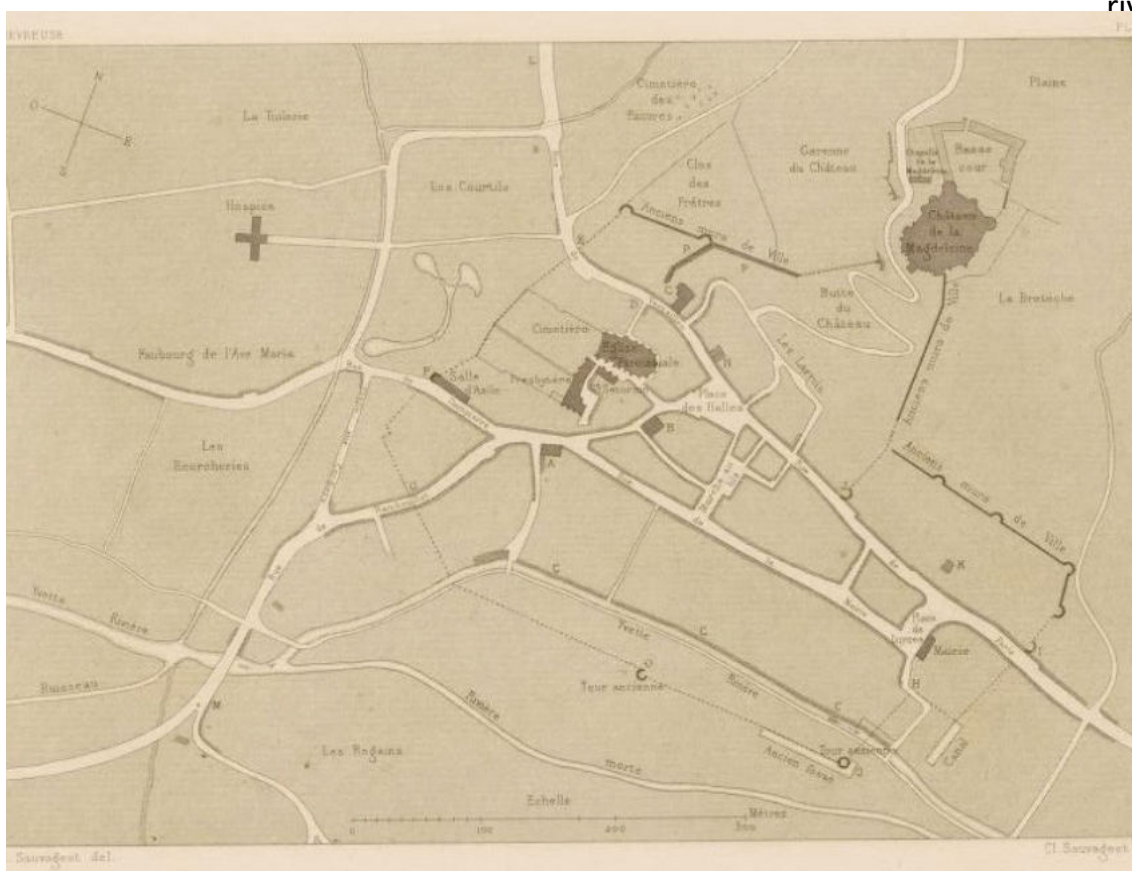
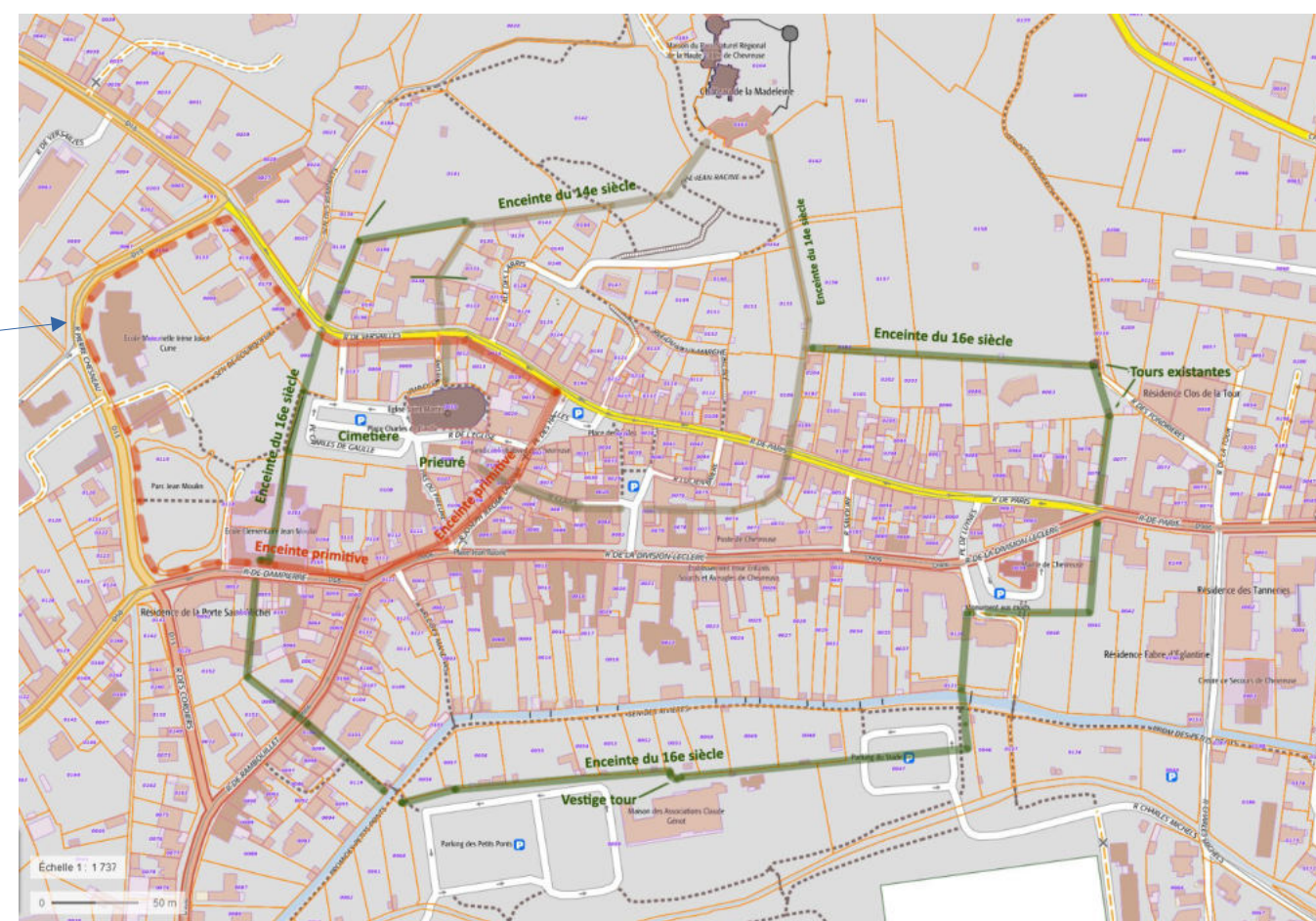


Schéma des trois enceintes. © Lallau-Debout in « Le château de Chevreuse » 2014



Plan de Sauvageot, en 1874



3-2 Probable trace de l'enceinte primitive (11^e et 12^e siècles)



Porte sur le tracé de la muraille primitive, avant son démontage et son déplacement lors de la construction de l'école maternelle vers 1981.

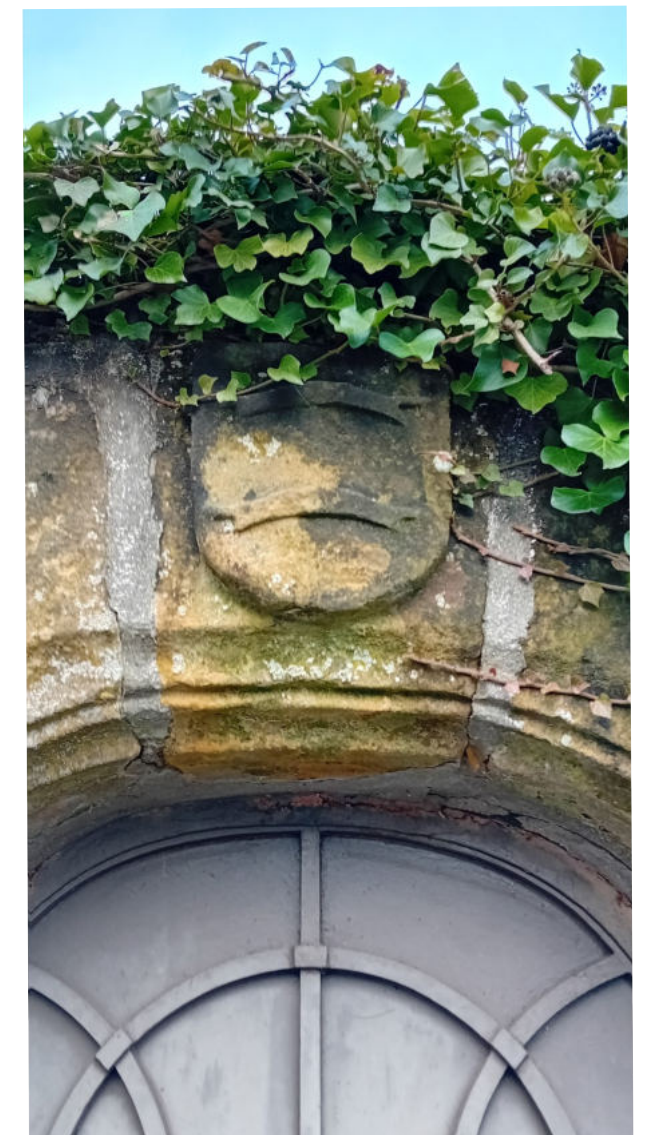
La porte a été remontée, selon un autre alignement, état en 2025 (Photo CEeP)



Le mur de la maternelle rue Pierre Chesneau en 2025

Dans sa monographie de Chevreuse rédigée en 1899, l'instituteur Charles Genty précise que la clé de voûte comportant cet écusson avec deux couteaux symbolisant les « outils de tanneurs posés en « fasce », en guise d'armoiries » étaient celles de Jacques Gohier, Tanneur habitant la maison des Etuves, démolie au milieu du 19^e siècle et reconstruite en 1874 selon un alignement de rue élargie, à l'actuel 77 rue de la Division Leclerc. Monographie republiée dans « *Mémoire de Chevreuse* » Bulletin n°2, 2004 p 41)

Contrairement aux deux autres enceintes, il ne reste donc a priori plus de vestiges visibles de cette première enceinte.



Détail du blason sur la clé de voûte en 2025

3-3 Synthèse sur l'état des lieux des murs des 14^e et 16^e siècles par section

Repérage des deux enceintes sur le plan terrier de la fin du 17^e siècle qui met bien en valeur le relief par le dessin axonométrique du château et les ombres des ravins de la Fondrière à l'est et du ruisseau des Garennes à l'ouest.
En orange, l'enceinte du 14^e siècle,
En jaune, celle du 16^e Siècle.

Les traces et vestige des remparts varient fortement en fonction de la section. Certains éléments ont disparu, d'autres sont en cours d'effacement, c'est pourquoi il est urgent de protéger ce patrimoine.

ENCEINTE DE 14^e SIÈCLE

Section A : la trace de l'accroche au château existe encore. Sur la pente il reste des vestiges de pierre sous la végétation mais a priori pas de véritable mur.

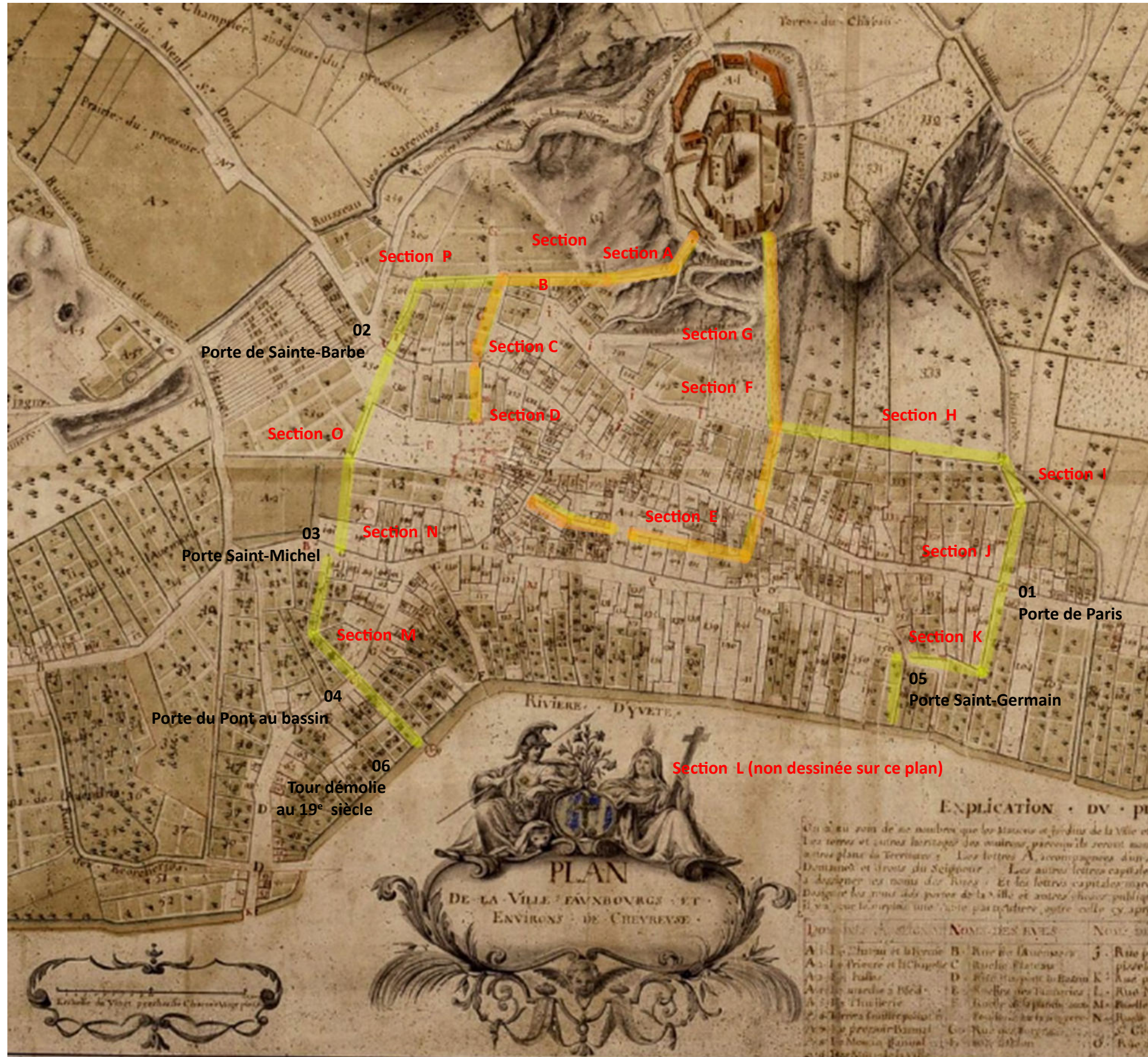
Section B : le mur est conservé le long des propriétés et quelques maisons lui sont adossées, les portions du mur en cours d'effritement montrent une très grande épaisseur (près d'1m). Les parties servant de parois aux habitations sont en bon état elles atteignent sans doute 6 ou 7 m. Certaines parties ont été rehaussées par les habitants.

Section C : non accessible car en cœur d'îlot, mais a priori conservée comme mur mitoyen. Une tour existe sans doute.

Section D : partie abîmée par des travaux récents : une partie du mur cassée pour faire un parking, une autre partie démolie en 2025 puis reconstruite partiellement. Le reste du mur est fragilisé par les travaux de la cour de la bibliothèque, avec des travaux de confortation peu conformes à ce type de patrimoine.

Section E : constituée du tracé de la rue Coupé puis de murs mitoyens en cœur d'îlots.

Section F : le mur épais et haut de plusieurs mètres existe encore et sépare des jardins mais est inaccessible.



Plan terrier du 17^e siècle. © Archives Départementales 78 ; surlignage muraille et textes Ceep / Ph. Dehan

Section G sur des terrains appartenant soit au département soit à la commune, le mur est encore en état. D'environ 60 cm d'épaisseur il suit la pente avec une hauteur de 4 ou 5 m. On y voit des meurtrières. Le mur rongé par la végétation et parfois utilisé pour jeter des déchets végétaux, est en danger.

ENCEINTE DE 16^e SIÈCLE

Section H : les parties visibles du mur montrent que ses vestiges sont conséquents avec plusieurs tours. Mais comme le montre nos photos, il est gonflé en certains endroit et devrait faire l'objet d'une sauvegarde de manière urgente. Une paysagiste avait étudié l'option d'utiliser ce grand pré pour faire une promenade longeant ce vestige mais l'actuelle municipalité semble avoir abandonné le projet qui aurait imposé l'entretien des murailles.

Section I : elle comprend deux tours privatisées. L'une est entretenue et en bon état, l'autre jouxte un terrain utilisé par un entrepreneur de bâtiment et est en cour de ruine tandis que le mur historique sert pour entreposer des pierres, voire de carrière de meulière.

Section J : mur invisible car mitoyen entre parcelles en cœur d'îlot

Section K : Voir page suivante

Section L : voir page suivante

Section M : mur mitoyen de hauteur modeste longé par une passage public sur une partie. Visible dans le parking d'une parcelle privée on voit qu'il est parfois en cours d'effritement.

Section N : démolie au 19^e siècle pour la construction de l'école.

Section O : constitue une rampe longeant la place de l'église (ancien cimetière). Fragile, il fut récemment conforté par des travaux utilisant principalement du ciment. La partie jusqu'à la route est effacée.

Section P : murs mitoyens entretenus par les propriétaires qui ont restauré une tour.

3-4 synthèse sur l'état des lieux général par section, suite : Section K et L au sud

Plan de 1819, et cadastre de 1936 qui montrent les jardins potagers intégrés à l'enceinte urbaine du 16^e siècle le long du canal.

Selon le SAI 78-92, tout le mur sud sur la prairie des regains était bordé d'un fossé qui n'apparaît que sur la partie sud-est du plan.

Les coteaux autour de l'enceinte n'étaient alors pas boisés. Comme son nom l'indique, la Butte des Vignes était vinicole.

Section K : Comme le montre le second plan, cette partie du mur fut effacée au 19^e siècle, lors de la construction de la nouvelle mairie en 1874, qui s'est accompagnée de la création de la place de Luyne et de la prolongation de la rue sud (rue neuve puis rue de la mairie, aujourd'hui rue de la Division Leclerc) selon un nouvel alignement qui élargit et redresse la voie..

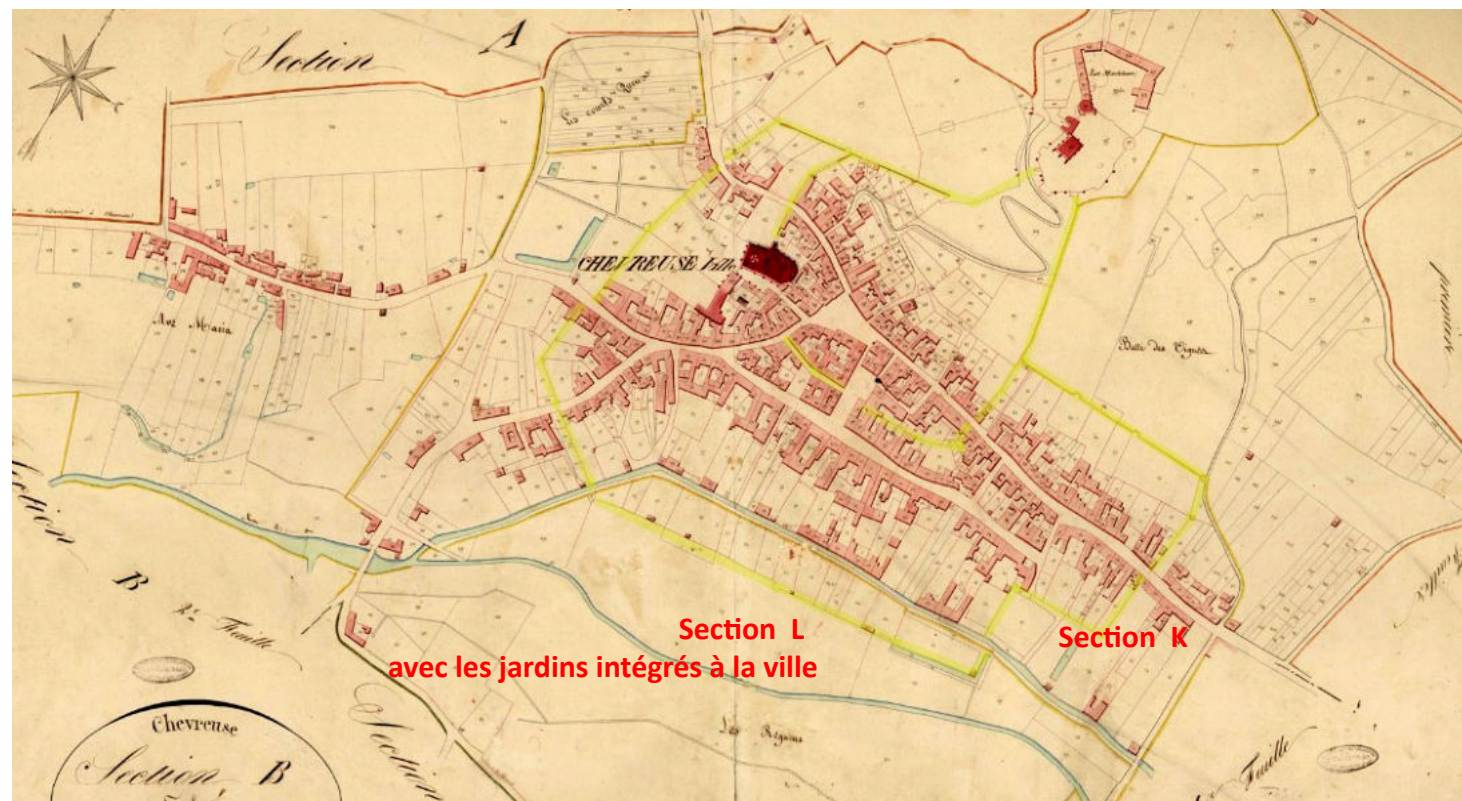
Section L : ce mur se développe de l'autre côté du canal de l'Yvette. Il bordait une prairie inondable transformée en parking au début des années 1980 et où fut construite en 2018 la Maison des associations. Il intègre des jardins potagers desservis par la « promenade des petits ponts », principale attraction touristique avec le château.

Un fossé bordait le mur. Il était déjà comblé avant l'aménagement de la prairie en parking vers 1983.

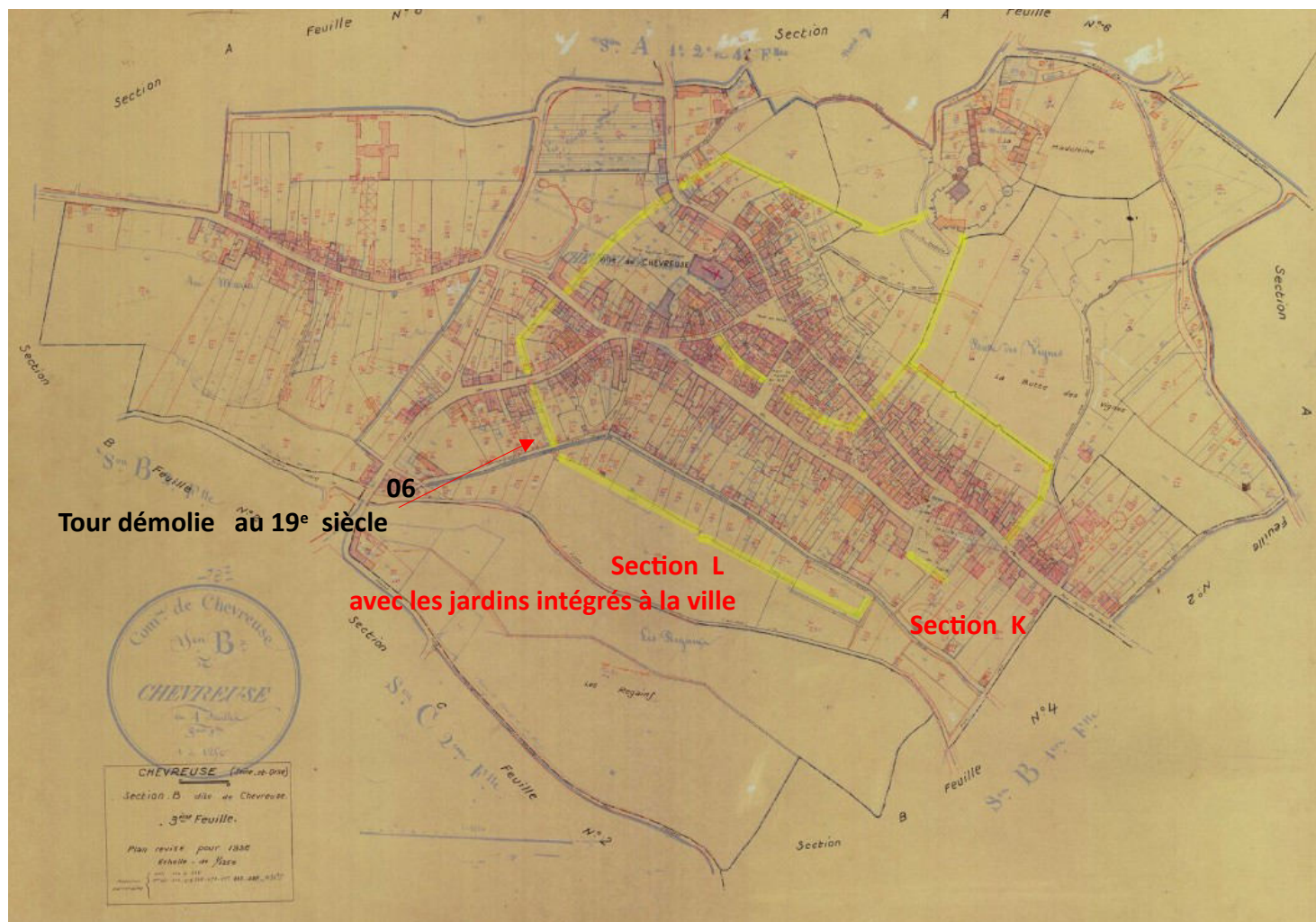
Ce mur d'enceinte, comme ceux des jardins, est constitué de meulières liées à la terre, d'une épaisseur d'environ 40 cm et d'une hauteur de 2,50 m. Il fut souvent beaucoup bricolé par les jardiniers au fil des siècles.

Aujourd'hui rien n'indique aux propriétaires et visiteurs qu'il s'agit des vestiges d'une enceinte urbaine alors même qu'il subsistait le vestige d'une tour. Mais cette dernière fut transformée et arasée récemment lors de la construction de la Maison des associations. Les travaux d'entretien des murs et les aménagement se font sans aucun égard pour ce patrimoine historique.

Au bout de cette section, à l'ouest, une tour existait qui fut transformée en moulin avant d'être démolie au 19^e siècle (06). Cet espace sert actuellement de passage pour relier le parking à la ruelle des Mandars qui remonte au centre ville.



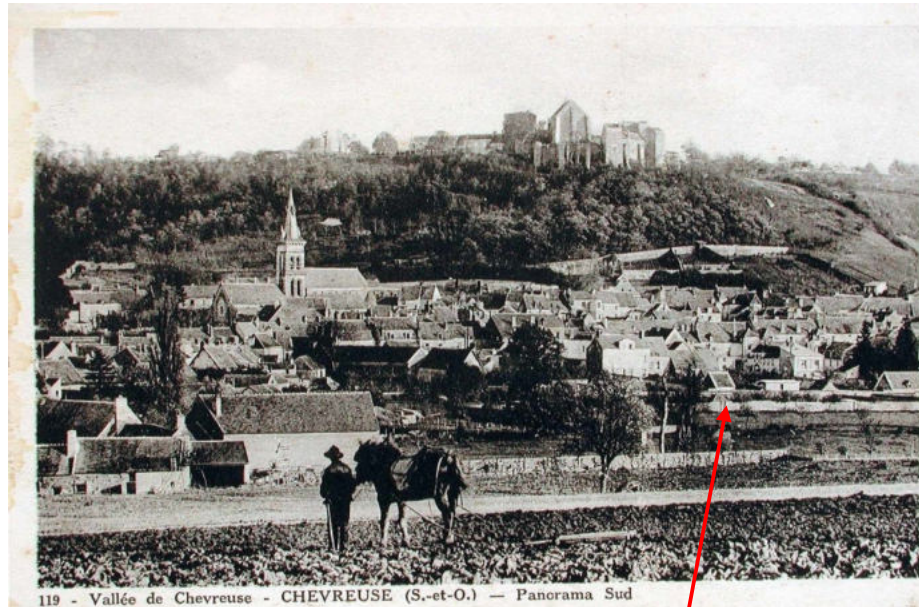
Plan de la préfecture, 1819. © Archives départementales 78.



Cadastre de 1936. © Archives départementales 78.



Vue ouest de la ville. © Gravure C. Sauvageot, 1874.



Vue sud de la ville avec l'enceinte du 16^e siècle bordant les jardins des petits ponts. © Photo x début 20^e siècle.

3-5

Documentation sur les différentes sections des enceintes des 14^e et 16^e siècles et leur état actuel

Positionnement de l'accroche de la muraille du 14^e siècle sur le château



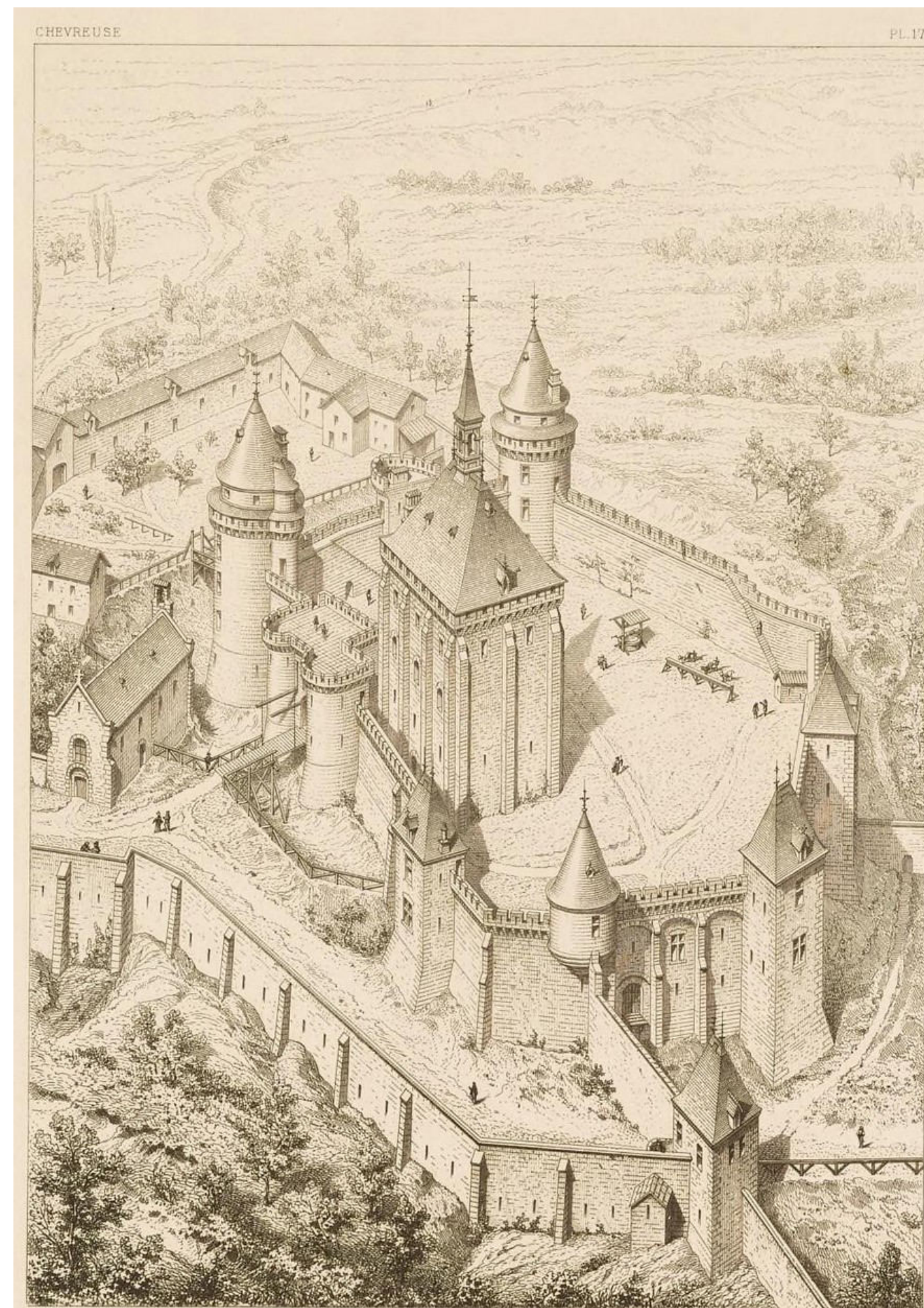
Position des traces de l'enceinte de la ville sur le château © Ph. Dehan



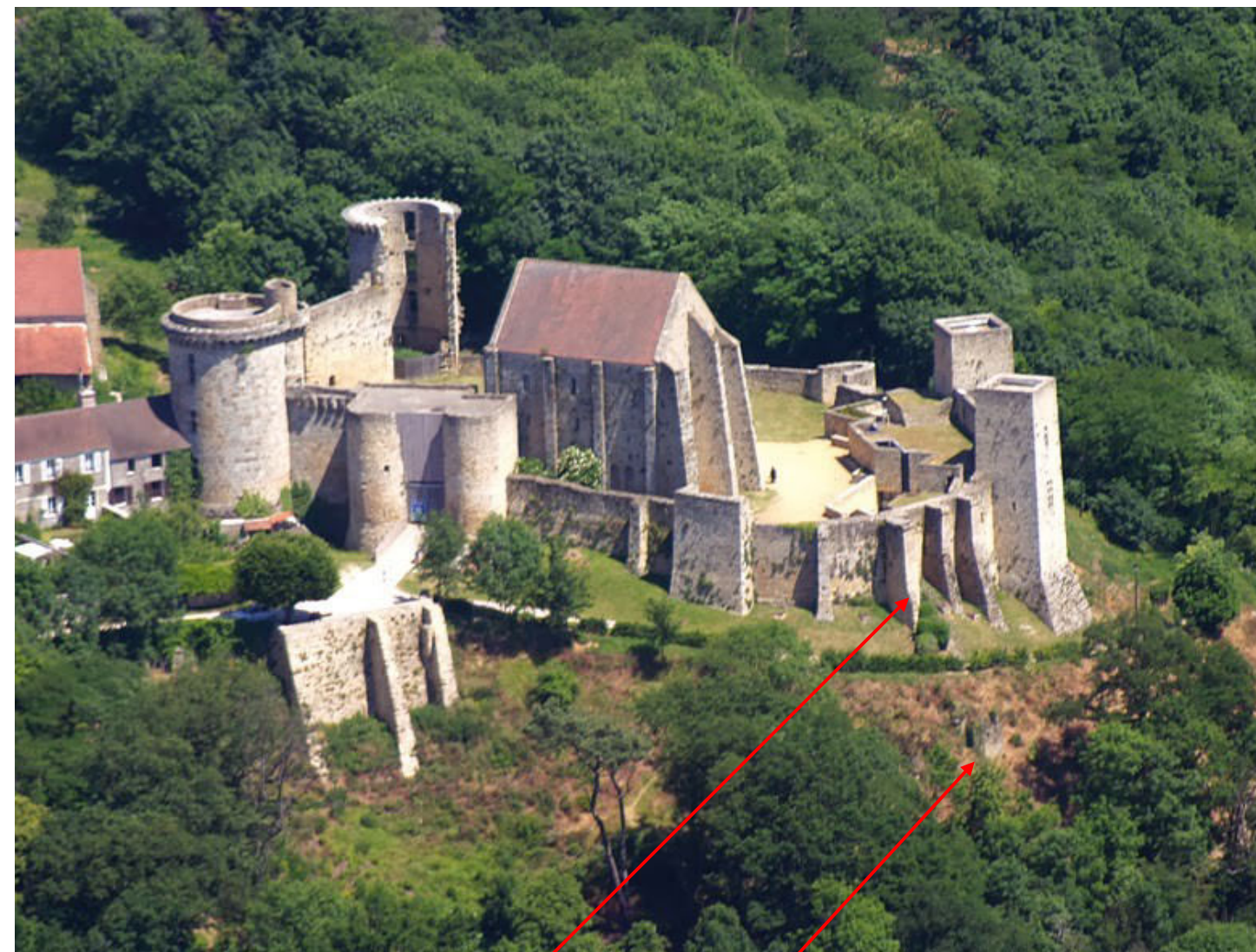
La reconstitution du château par C. Sauvageot en 1874 montre bien la position du départ des deux murs de la ville du 14^e siècle qui descendent la colline, avant de s'élargir pour enserrer le noyau urbain.

© Gravures : Claude Sauvageot « Monographie de Chevreuse, Etude archéologique », 1874 ; illustrée par 25 planches.

Vestige de la muraille de la ville accrochée à un pilier du château à côté de l'entrée de la poterne, au 19^e siècle. Gravure de Claude Sauvageot, 1874. Le vestige existe encore mais plus réduit.



Sections A et G : accroches de la muraille du 14^e siècle sur le château

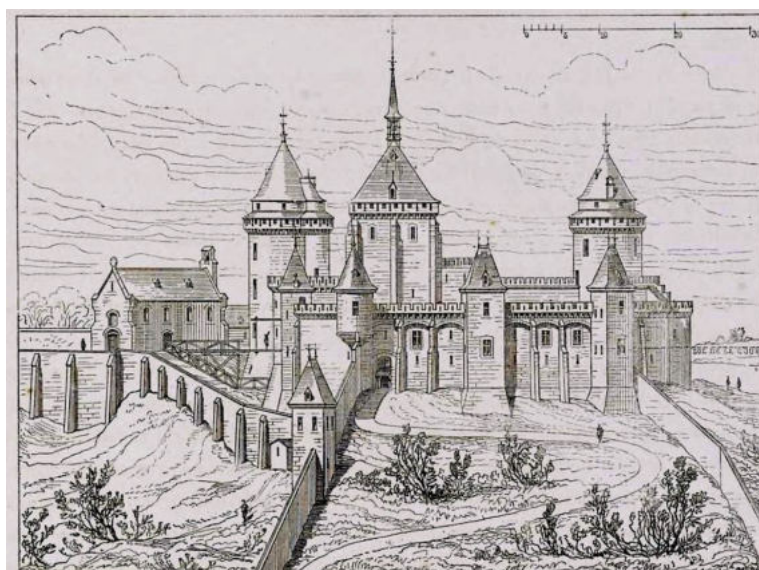
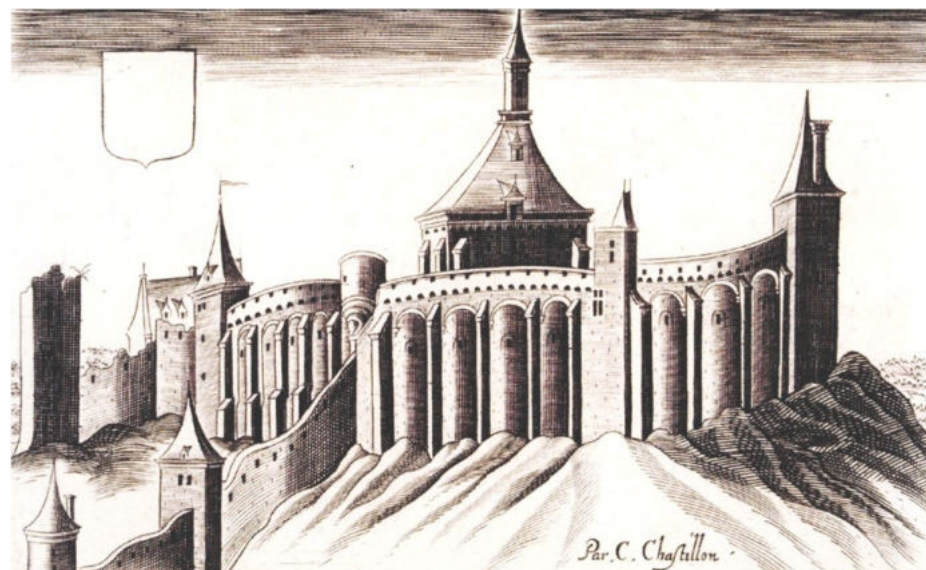


Accroche est : aucune trace sur la tour, mais le rempart se dresse encore quelques mètres plus bas après une section noyée dans la végétation

Accroche ouest : le départ du mur est encore visible sur le contrefort, même s'il s'est effrité depuis le 19^e siècle.

Après le chemin, la trace du mur visible sur ces photos prises lors du déboisement du versant (qui semble l'avoir fragilisé), mais ce n'est plus qu'un amas de pierre actuellement recouvert de végétation de friche. Le mur disparaît ensuite en aval sur plusieurs dizaines de mètres jusqu'à la section B.

Vues aériennes du château © X et Heppe



(A gauche) Première représentation du château et des murailles de la ville par Claude Chastillon en 1616.

Reconstitution du château et du départ des enceintes par Sauvageot en 1874

Section B : muraille ouest du 14^e siècle jusqu'à la lisière du bourg

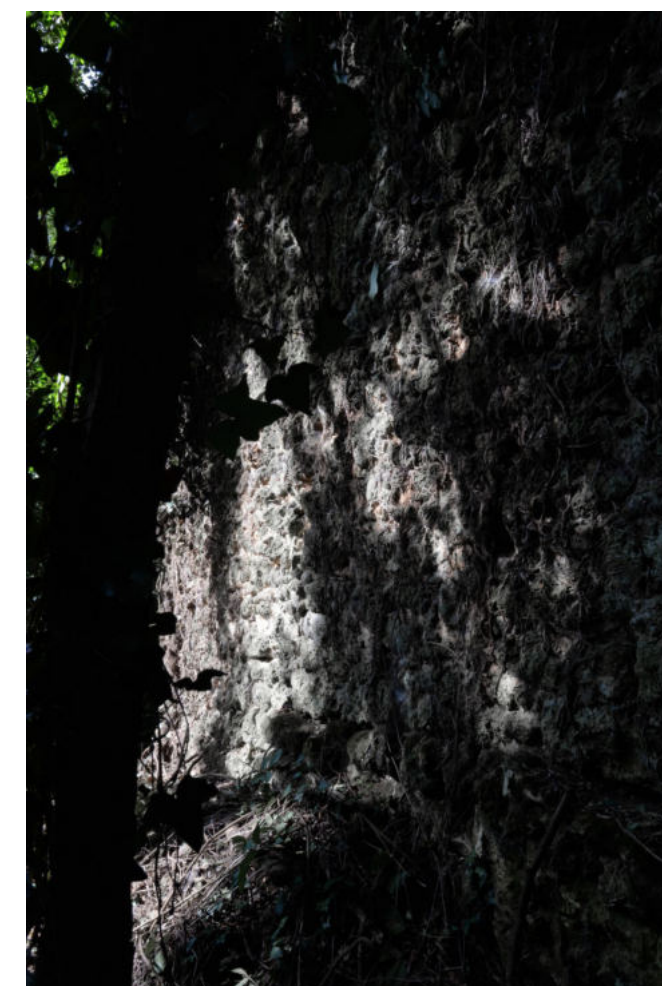


Dans cette section, en particulier dans sa partie ouest, le mur est très haut pouvant atteindre 6 ou 7 mètres. Comme le montre le détail, les propriétaires des maisons adossées l'entretiennent, mais l'ont rehaussé de presque un mètre.

Cette section est assez éloignée des chemins publics dont elle est séparée par des vergers, tennis et terrains utilisés comme entrepôt, sauf dans sa partie est où elle sert de mur de clôture à des maisons individuelles.

© Dehan & Raoux

Partie est : le mur a été remis en état par certains propriétaires, mais des ruines montrent que le mur était beaucoup plus épais (presque 1 m) à l'origine. La ruine en cours de cette portion de mur montre l'urgence de sa protection.



Section C et D : muraille du 14^e jusqu'à la tour intégrée à l'église

Dans **section C** le mur est, peu visible. Il est soit utilisé comme mur de maisons soit comme mur mitoyen entre deux parcelles.



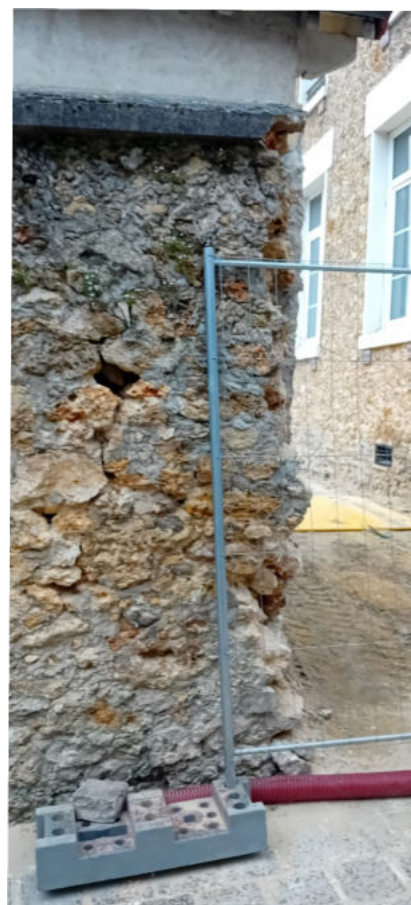
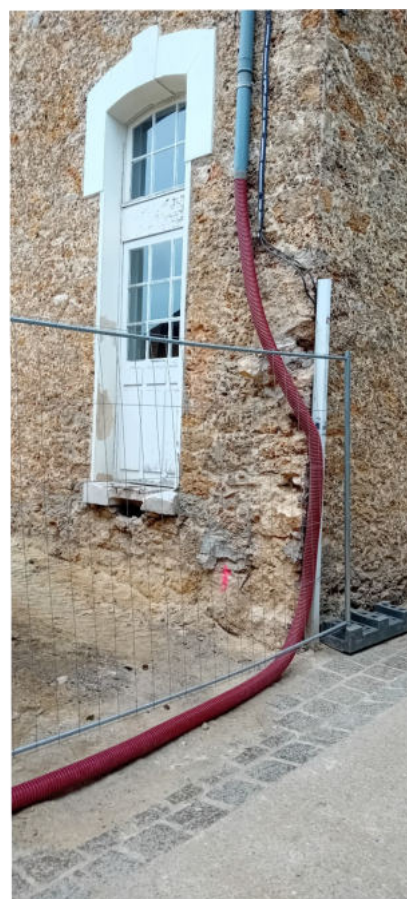
Section D : Le mur encadre le pignon de l'ancienne école transformée en bibliothèque. Il conduit à une tour intégrée à l'église. Une partie du mur du 14^e siècle a été démolie il y a quelques années, lors du réaménagement du parking de la bibliothèque.



Tour de l'enceinte intégrée à l'église

Section D : Une seconde partie du mur a été démolie en 2025 lors du réaménagement de la cour de la bibliothèque. Suite aux protestations de notre association, une petite partie du mur démolie a été reconstruite.

Mais ces travaux ont fragilisé le mur fissuré en son milieu. Il a été conforté avec du ciment pour empêcher son effondrement pendant les travaux.



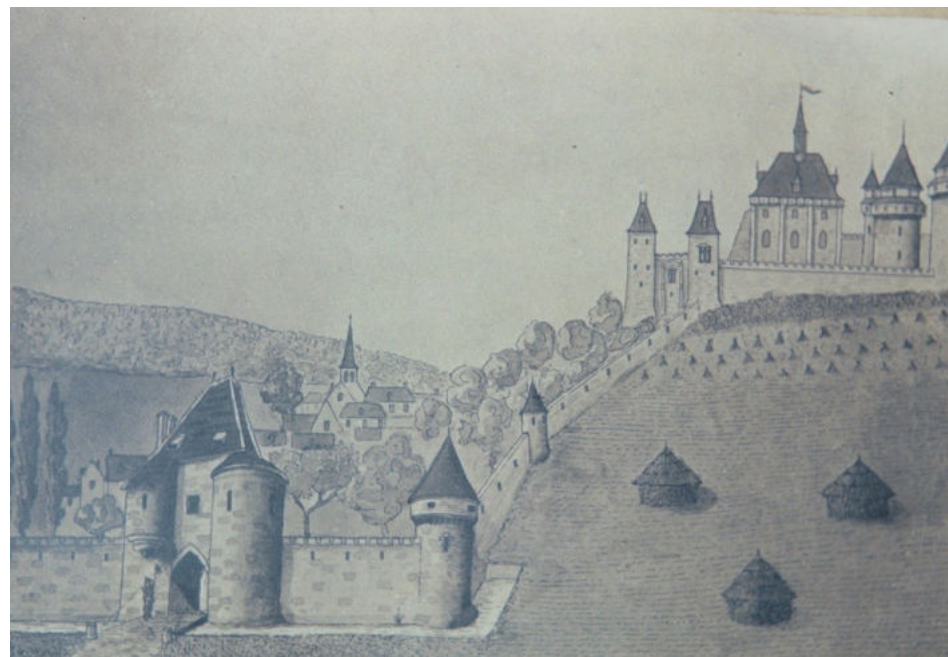
Section E et F : secteur central de la muraille du 14^e siècle



Dans **section E** la trace de la muraille est inscrite à l'ouest dans le tracé de la rue Coupé,
tandis qu'à l'est sa trace est celle des murs parcellaires en cœur d'îlots traités comme de simples murs mitoyens.



Section G du 14^e siècle et sections H, I, J, K du 16^e siècle



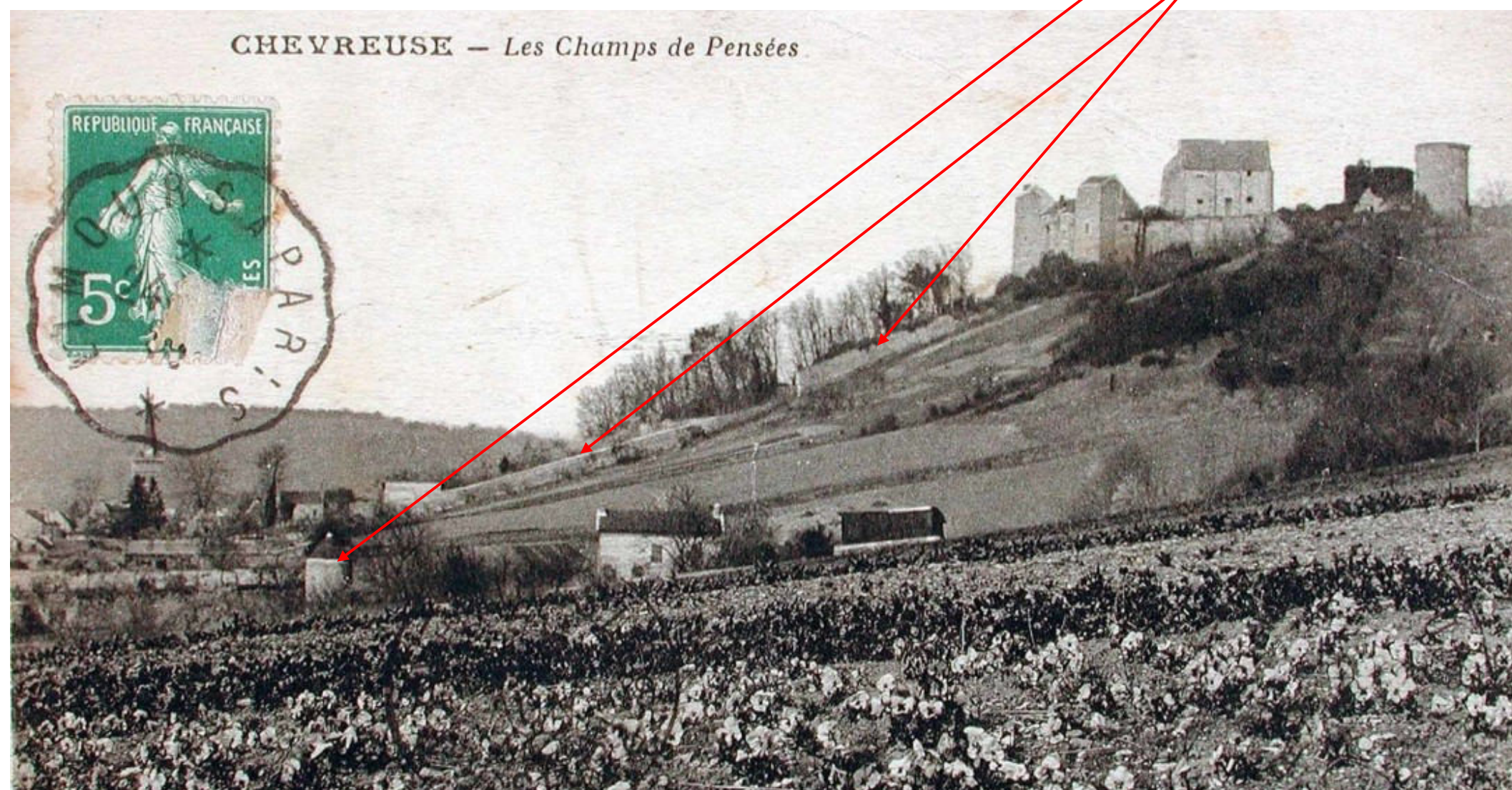
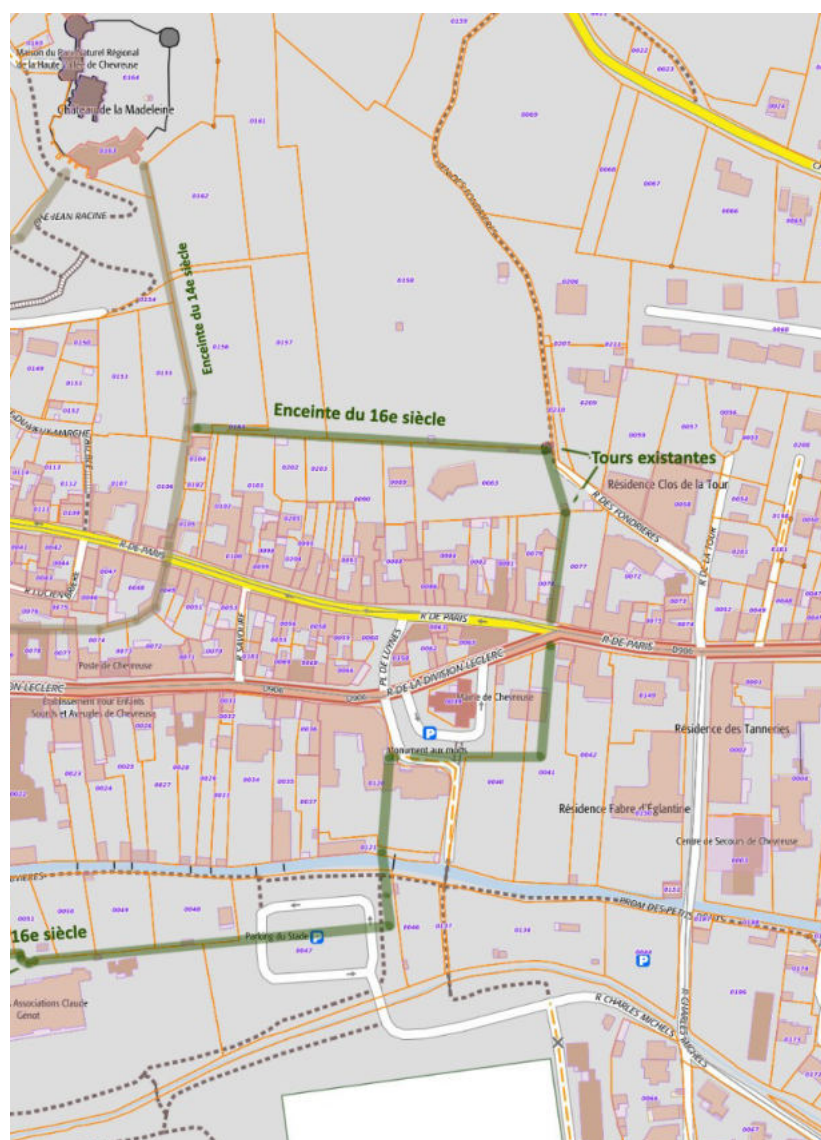
Vue ancienne de la muraille du 16^e dans sa partie est avec la porte de Paris. (Certaines publications datent ce dessin du 15^e siècle, ce qui est impossible puisque que la muraille date du 16^e siècle)



Vue ancienne de la muraille est sur la colline alors non boisée.



Entrée ouest de la ville ; © Cartes postales début 20^e siècle
Les vestiges de la muraille du 16^e et du 14^e siècles sont parfaitement visibles



Section G : partie est, proche du château, mur du 14^e siècle



La section G est situé à l'articulation entre des terrains communaux et départementaux. C'est l'une des parties les mieux conservées et les plus accessibles car le mur jouxte le lacet d'un chemin montant au château; le mur d'environ 60/70 cm d'épaisseur est haut d'environ 4 à 5 m on y voit encore différentes meurtrières.

Le mur est encore en état, mais très attaqué par une végétation foisonnante qui prend racine dans ses trous car les pierres sont liées par un mortier de terre.

Par ailleurs la partie supérieure, la plus proche du château semble avoir servi de dépôt de déchets de coupes de bois et de jardinage.

Il n'existe actuellement aucun chemin longeant ce mur; ces photos ont été prises après un rapide débroussaillage par notre association.

Section H : extension est de la muraille du 16^e siècle



La section H borde l'arrière des jardins des maisons de la rue de Paris et un pré actuellement en friche. Elle dispose de deux tours, dont on ne connaît pas l'état actuel. Mais la visite de certaines propriétés ont permis de voir que le mur gonflait en certains endroit. Il conviendrait donc d'aider les propriétaires à conforter ce mur avec des travaux conformes aux prescriptions liées aux monuments historiques.

Il est à noter qu'une paysagiste a étudié la création d'une promenade le long de ce mur, ce qui aurait créé un nouvel accès au château depuis la ville, et conduit à la protection du rempart, mais le projet n'a pas abouti.



Section I : est de la muraille du 16^e siècle en bas du versant



La section I est situé au bout du mur ouest-est encadrée par deux tours. La tour nord transformée en pigeonnier puis en local de jardinage est plutôt bien entretenue par son propriétaire privé.

Mais la seconde, placée sur une parcelle triangulaire servant de dépôt à un entrepreneur de bâtiment est entièrement recouverte de végétation et un tas de meulières dont on ne connaît pas la provenance, jouxte la muraille historique.

Section L (1) muraille du 16^e siècle et jardins des petits ponts

Entre la muraille du 16^e siècle et le canal creusé pour les lavoirs et les tanneries, une bande de jardins potagers est aménagée, distribuée par un chemin qui longe le canal.

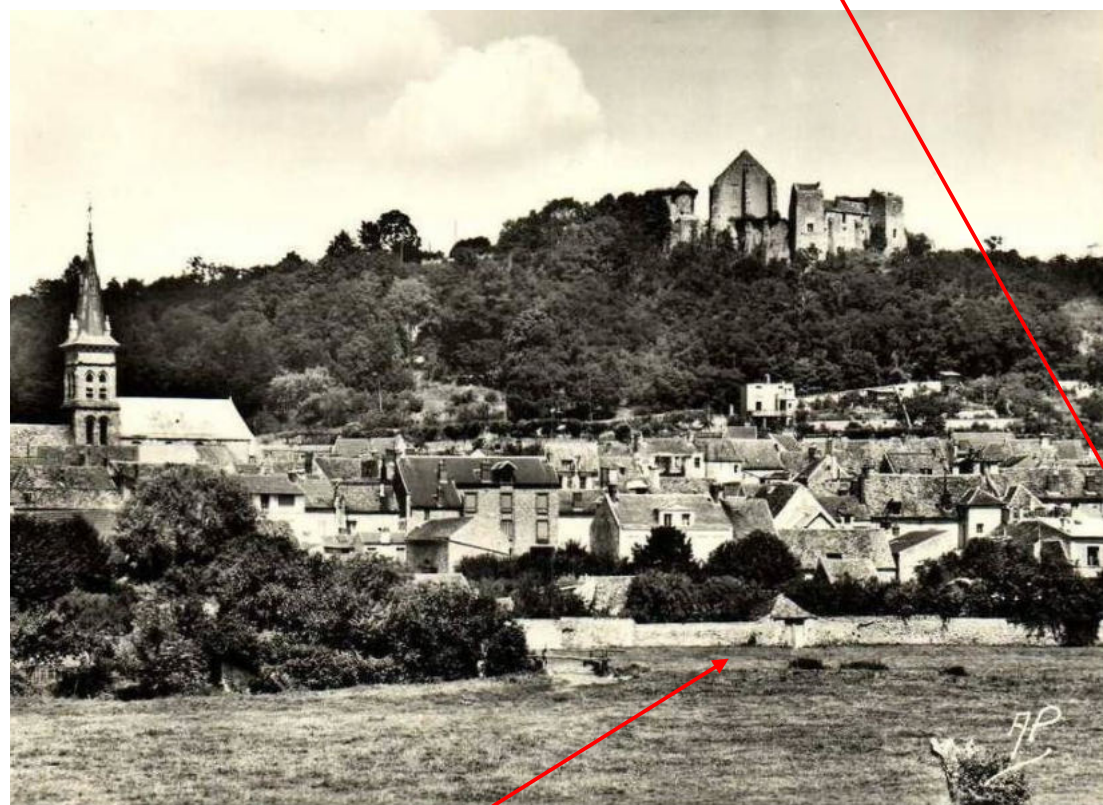
Une série de « petits ponts » donne un accès direct à ce chemin depuis les parcelles donnant sur la rue en amont. Il importe de protéger aussi ces jardins qui font corps avec la muraille et constituaient un élément majeur du fonctionnement urbain de la ville, même si aujourd'hui les potagers sont plus réduits cédant le pas à un usage d'agrément très utiles aux habitants du centre ville.

La plupart des lots sont bien entretenus pour leurs usages actuels, à l'exception de deux friches et de la pelouse aride de la Maison des associations (2019)

La muraille du 16^e siècle en 1958

et en 2024

© Photo aériennes Géoportail, 1958 Remonter le temps.



Vue sud de la ville avec l'enceinte bordant les jardins des petits ponts avant l'aménagement du parking, du parc des sports et de la « mare aux canards ».
© Carte postale 1960.



Canal

Chemin des Petits Ponts

Bande de jardins
potagers-fruitiers

Jardins ouverts en 2019
devant la maison des
associations



Section L (2) muraille du 16^e siècle et jardins des petits ponts



Section L : ce mur se développe de l'autre côté du canal de l'Yvette. Il bordait une prairie transformée en parking vers 1983 réaménagé en 2019. Il comprenait une tour et intègre des jardins potagers desservis par la « promenade des petits ponts » bordés de nombreux lavoirs dont un public. Ces ponts permettaient aux habitants du centre de traverser le canal pour se rendre directement dans les potagers. Cette promenade constitue aujourd'hui une attraction touristique. A l'origine, le mur du 16^e siècle était bordé d'un fossé d'eau le rendant plus haut. Ce fossé avait déjà disparu de la prairie bien avant l'aménagement de la maison des associations en 2018.

Le mur de l'enceinte et des jardins est constitué de meulières liées à la terre, d'une épaisseur d'environ 40 cm et d'une hauteur de 2,50 m. Peu de gens savent aujourd'hui qu'il s'agit des vestiges d'une enceinte urbaine. Les travaux d'entretien se font donc sans aucun égard pour ce patrimoine historique.

Le mur du 16^e siècle au fond du parking.



Etat actuel de la muraille, bricolée par des générations de propriétaires non informés du caractère patrimonial du mur.
© CEeP Dehan 1925

Détail d'un vestige de la muraille attaqué par la végétation

Section L (3) muraille du 16^e siècle et jardins des petits ponts



État de la muraille sud en 1979 avant l'aménagement du parc et du parking © Dehan 1979



Etat actuel devant la maison des associations : Mur arasé, tour arasée, reconstruite et séparée de l'enceinte, jardin ouvert transformé en pelouse de pique-nique plantations sans relations avec les potagers et fruitiers.
© CEeP Dehan 1925



Etat de la muraille après les travaux liés à la création d'un « parvis » devant la maison des associations

Section L : Lors de la construction de la Maison des associations, au bout du parking, en 2018-2019, la muraille a été arasée sur 40 m à 50 cm du sol et la tour existante, reconstruite pour être baissée à 1m80, et séparée de la continuité du mur, dégagée des deux côtés. Cette atteinte à l'intégrité du vestige des murailles mais aussi aux jardins potagers clos, montre l'urgence de le protéger. Parallèlement, deux jardins potagers furent achetés par la ville pour faire une sorte de « parvis » devant le nouvel équipement. Ils furent aussi transformés sans respect du patrimoine : une simple pelouse avec quelques tables de pique-nique, une table de ping-pong et quelques arbres n'ayant aucun rapport avec le passé potager et fruitier du site. Les fruitiers palissés ont disparu (voir page suivante).



La trace du fossé réapparaît à l'occasion des inondations régulières du site.
© CEeP

Section L (4) muraille du 16^e siècle et jardins des petits ponts



Deux vues de la promenade des petits ponts. L'allée dessert les jardins placés entre la muraille et le canal. © CEeP 2025



Section L : Comme dans toute ville médiévale, des jardins productifs, potagers-vergers sont intégrés à la zone close par l'enceinte.

Au sud de la ville, entre la muraille du 16^e siècle et le canal (lavoirs et tanneurs) une ligne de vergers-potagers de 300 à 500 m² longe le chemin des petits ponts. Ces derniers facilitent l'accès aux jardins depuis les parcelles en lanières des immeubles de la rue de la Mairie (actuelle rue de la Division-Leclerc).

Clos de murs bâtis en meulières maçonnées au mortier de terre, ces jardins ont accès à l'eau grâce à de petits escaliers disposés régulièrement sur le chemin. Certains propriétaires creusent aussi des puits pour profiter de la nappe phréatique toute proche.

Comme pour les murs à pêches de Montreuil, la pratique du fruitier palissé, planté le long d'un mur est développée dans de nombreux jardins de Chevreuse. Cela permet aussi d'éviter que l'arbre fruitier n'occupe trop d'espace et ne fasse de l'ombre aux légumes du potager et le mur sert de « radiateur » permettant d'accélérer le murissement. Une pratique qui fut aussi développée au domaine de Port-Royal très proche. Elle constitue aussi une part de ce patrimoine qu'il s'agit de mettre en valeur pour qu'elle puisse être poursuivie.

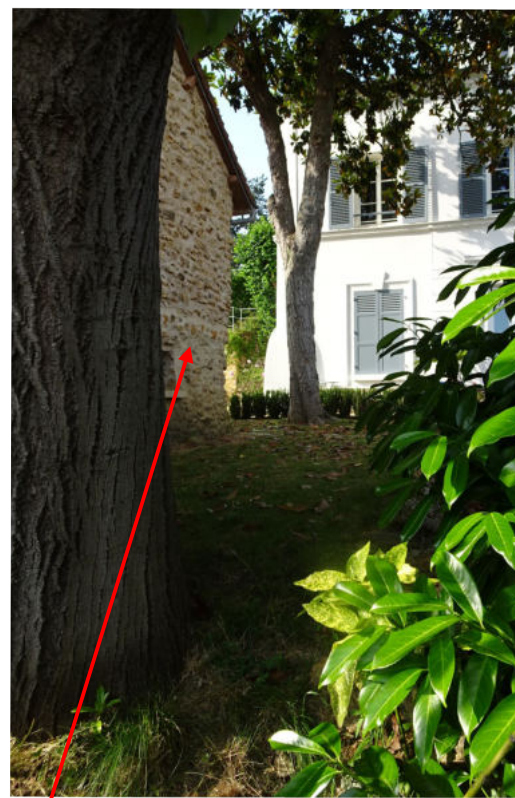


Vue d'un jardin placé entre la muraille du 16^e siècle et le canal avec les fruitiers palissés plantés contre les murs de pierre.



Lorsqu'un parking (du séchoir à peau) fut aménagé dans les années 1990 au bout de la zone des jardins clos, le projet porté par le maire de l'époque, a intégré cette solution paysagère en replantant des poiriers le long du mur des petits ponts conservé. Un exemple de bonne pratique patrimoniale permettant de garder « l'esprit du lieu » et de sensibiliser le public à ces pratiques.

Section O : muraille du 16^e siècle le long de l'ancien cimetière

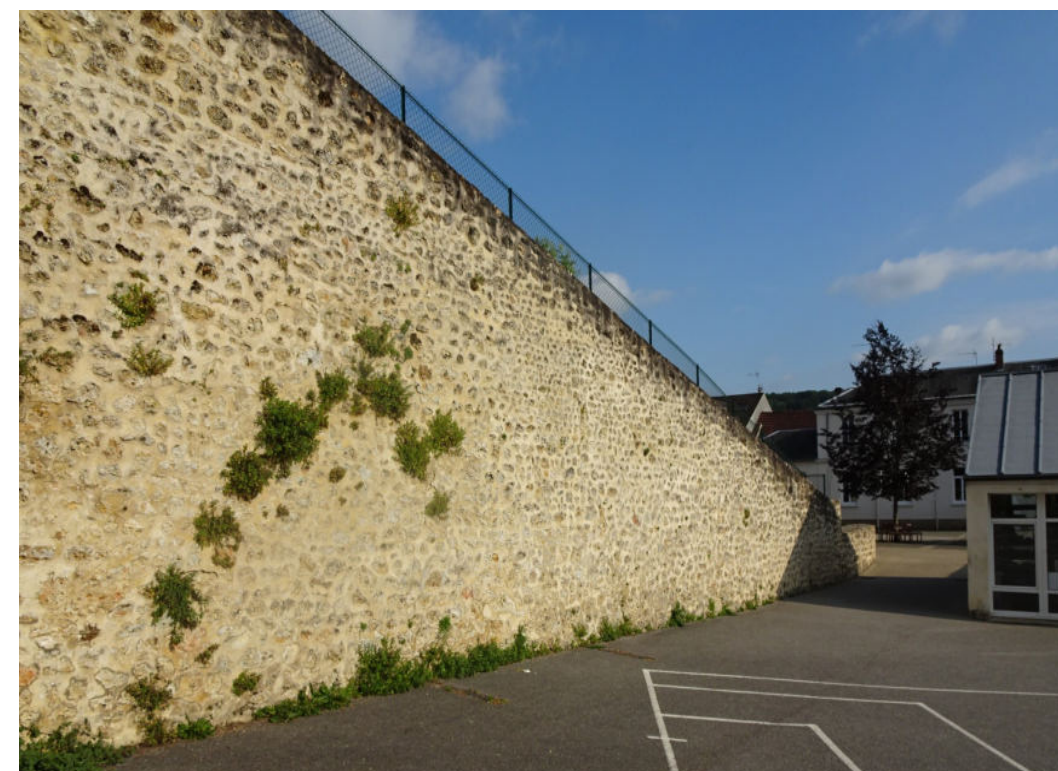
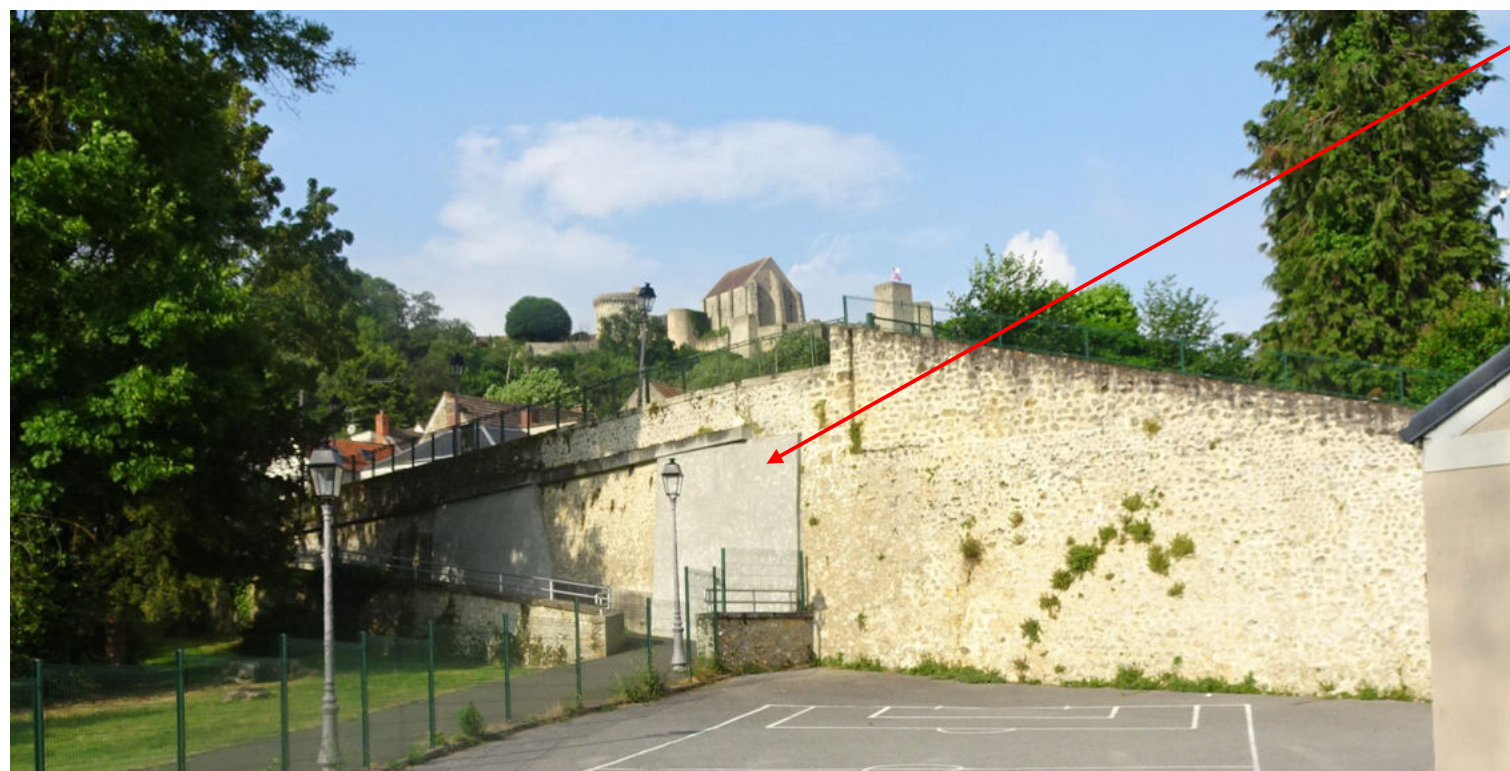


Une partie du mur a été complètement effacée.

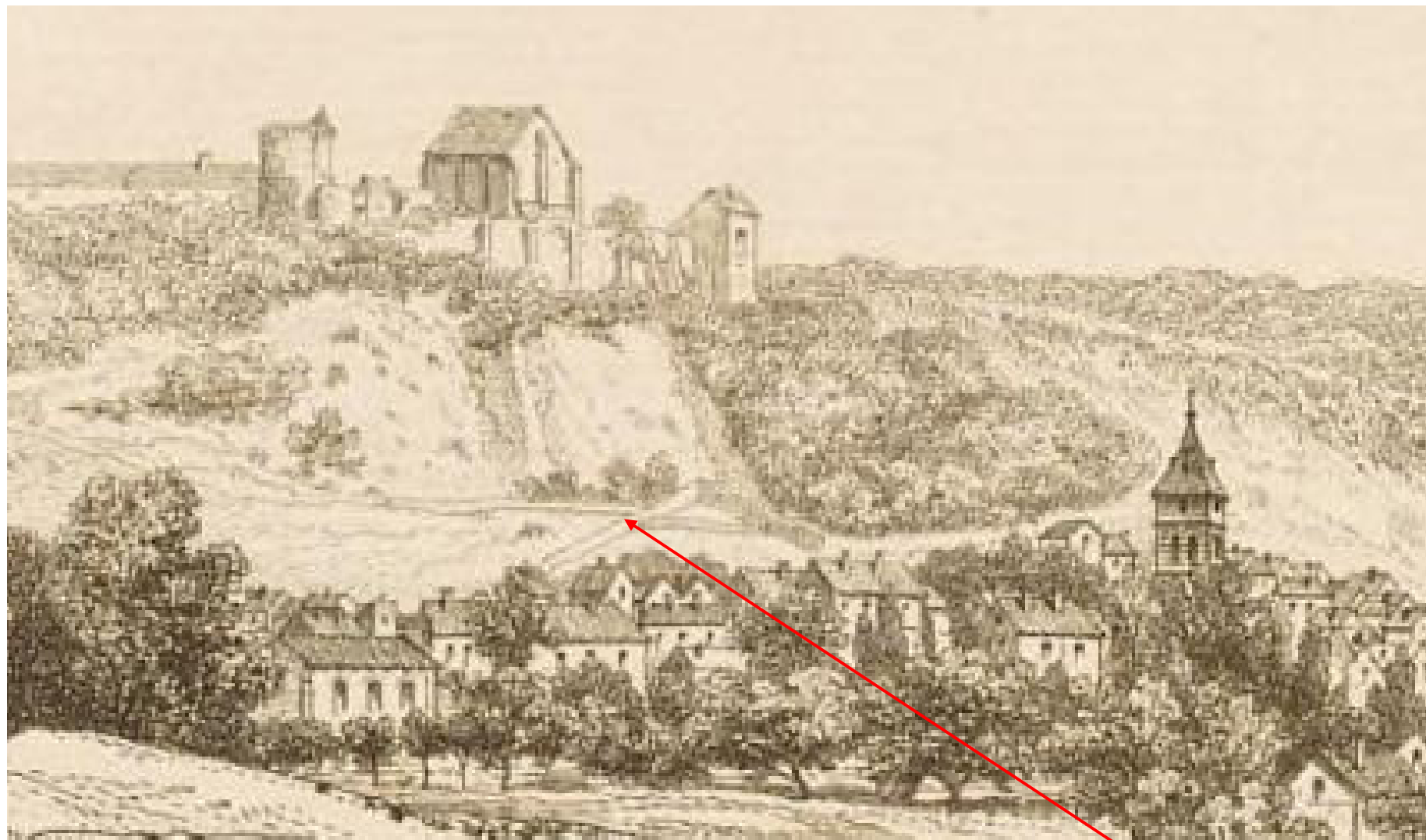


Dans **section O** le mur peu visible est soit utilisé comme mur de maison, soit comme mur mitoyen entre deux parcelles

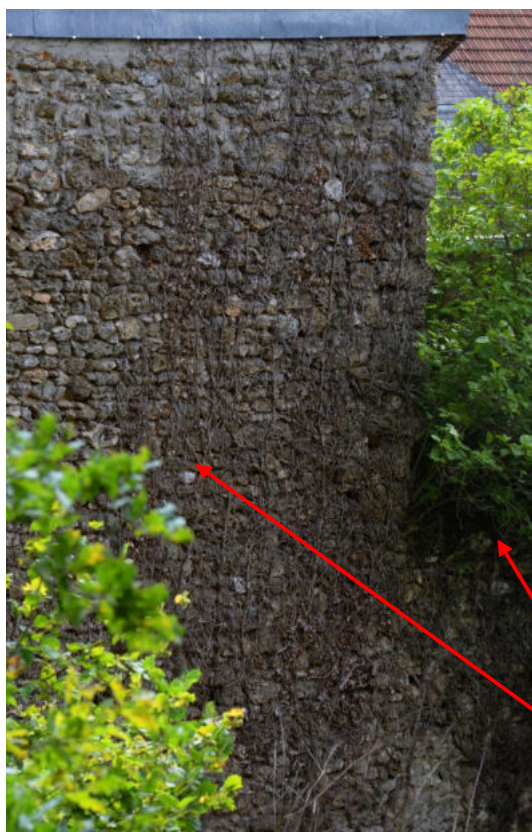
Section D : Le vestige de la muraille a été transformé en rampe et en mur bordant le parking sur la place de l'église.
Des travaux récents de confortation ont été réalisés en créant deux larges plaques en ciment.



Section P Enceinte du 16^e siècle au nord de la rue de Versailles



*Gravure du 19^e siècle montrant cette partie de la muraille.
A l'époque, le coteau n'était pas boisé.*



Dans la **section P** le mur est peu visible depuis l'espace public. Il est soit utilisé comme mur de maison soit comme mur mitoyen entre deux parcelles.

Un peu plus au nord, il reste un vestige de tour entretenu, qui fait l'articulation entre le mur sud-nord et ouest-est sur une parcelle privée.

La partie est de cette section rejoint la section B du 14^e siècle.

Les murs sont à l'alignement mais ni leur hauteur ni leur épaisseur ne sont similaires. Ces vestiges en bon état séparent deux propriétés privées. On pourrait aménager une promenade pour les mettre en valeur, avec un chemin qui rejoindrait ceux qui montent au château.

*Jonction entre la Section P du 16^e siècle et
la section B du 14^e siècle. © Raoux
16^e siècle
14^e siècle*



*Vue De la tour nord-ouest entretenue par les propriétaires privés,
Elle est invisible depuis l'espace public © Dehan 2023*

3-6

Synthèse :

- Etat actuel de la protection dans le PLU**
- Risques de dégradation**
- Potentiel de mise en valeur**
- 3 types de dangers**

Situation actuelle

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Chevreuse a intégré certains éléments de ce patrimoine dans ses «*fiches patrimoines*» : la fiche 32 porte sur la *promenade des petits ponts* ; la fiche 33, concerne les *anciens remparts*.

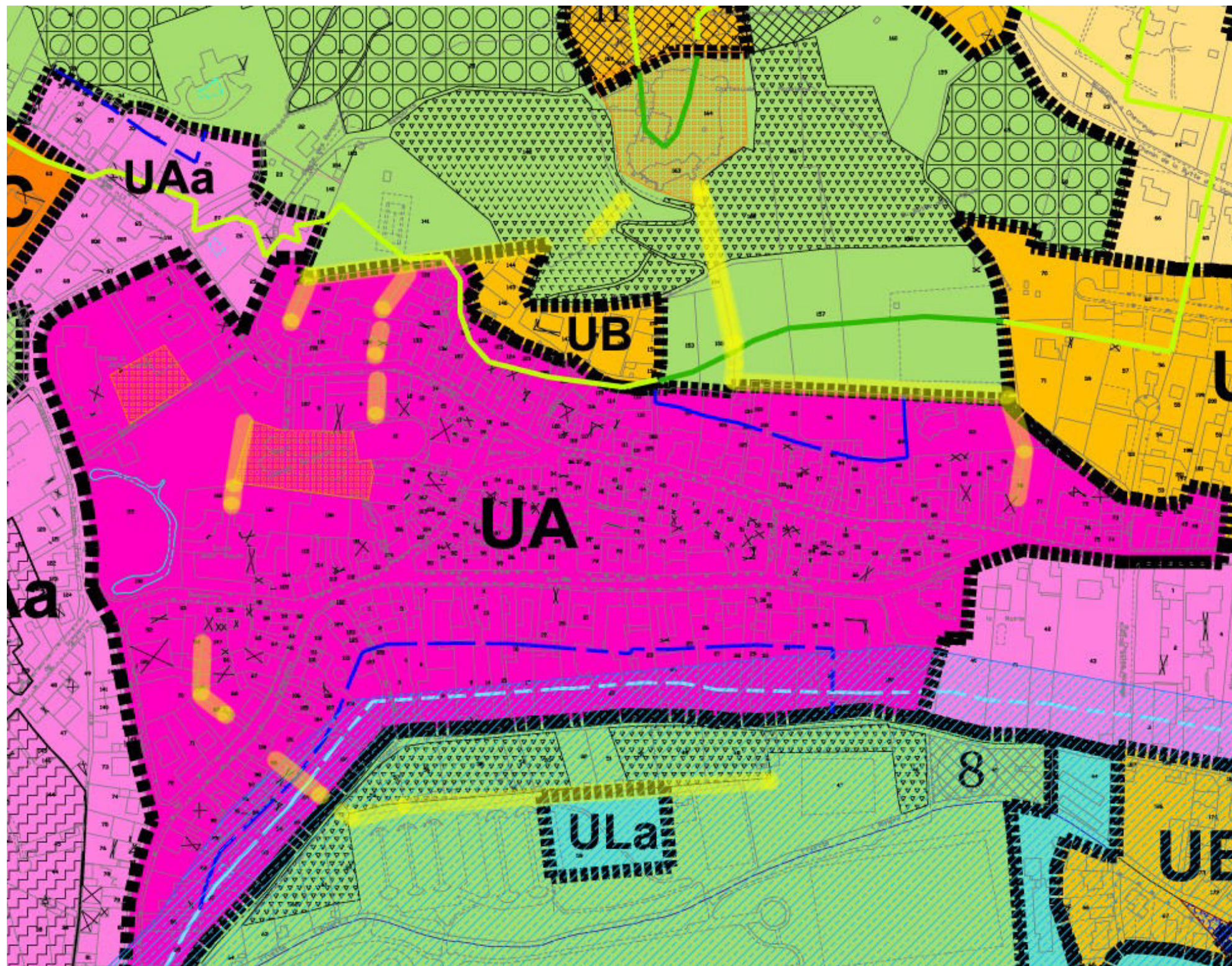
Mais ces derniers ne sont ni recensés, ni situés sur le plan de zonage. Les traces et vestiges ne sont pas repérés dans les zones.

Une partie des traces et quelques vestiges est située en zone urbaine (UA), tandis qu'une grande partie des vestiges, (les murs qui partent du château et l'ensemble des jardins des petits ponts avec la muraille sud) est placée en zone «*espaces paysagers à protéger*». Mais la muraille est, parallèle à la rue de Versailles, est implantée sur le trait à l'articulation entre une zone naturelle (N) et la zone urbaine (UA) sans qu'on sache à quelle zone elle appartient.

Si la promenade des petits ponts bénéficie de la prescription «*préservation générale*» celle des anciens remparts indique dans sa fiche, «*conservation et aménagements possibles*» sans autre précision bien qu'il s'agisse d'un patrimoine historique majeur de la ville.

Aides : En juin 2018 le Conseil Municipal a voté l'octroi de subventions aux propriétaires pour la restauration du « *petit patrimoine privé visible depuis l'espace public* » à hauteur de 10% des travaux, avec un plafond de 10000 €. Cette aide financière concerne les bâtiments et lavoirs situés le long du canal de l'Yvette, les murs de clôtures situés le long du canal, ainsi que les murs des clôtures des jardins longeant la promenade ou visibles depuis l'espace public au sud (secteur des équipements publics : parc, terrains de sports et aire de stationnement). Une grande partie des vestiges en est donc exclue.

Projet de valorisation : Une étude prospective sur la valorisation du château a été commandée à La paysagiste Stéphanie Mallier par le PNR et la commune en 2014. Cette étude proposait la création d'un *chemin des remparts* le long de la muraille ouest, (sections F, G et H) ce qui aurait conduit à protéger et à valoriser les vestiges de l'enceinte. Mais ce projet semble abandonné. La mise en place d'une protection permettrait de le relancer.



Extrait du document graphique du PLU : aucun repérage des murailles ni de la distinction entre 16^e et 14^e siècle bien que les zones archéologiques soient inscrites. C'est nous qui avons indiqué (en surlignage jaune) l'emplacement des vestiges. Les jardins potagers sont protégés mais les deux potagers transformés en parvis sont exclus de cette préservation.

Synthèse de l'état des vestiges

Traces & vestiges actuels

01. section B : mur du 14^e en cours de ruine ; urgent à protéger

02. section D : mur du 14^e partiellement démoli, fissuré et lors des travaux d'aménagement de la cour de la bibliothèque ; confortement fait au ciment.

03. section G : mur du 14^e en relativement bon état, mais attaqué par la végétation.

04 section H : mur du 16^e gonflement du mur, à conforter de manière urgente.

05. section I : mur du 16^e, tour entretenue par un particulier.

06. section I : mur du 16^e tour en ruine chez une entreprise utilisant de la meulière.

07. Section L : mur du 16^e démolition et arasement de 40 m de vestiges.

08. Section L : mur du 16^e : état des murs à protéger rapidement.

09. Section L : mur du 16^e : à remettre progressivement en valeur au fil des travaux de confortation.

10. Section M mur du 16^e : dito

11. Section M : vestige authentique en phase de ruine, urgent à protéger

12. Section O mur du 16^e : travaux de confortement sans respect du caractère patrimonial : renfort de ciment a été posé sur la meulière.

13. Section O mur du 16^e : tour entretenue par un particulier.

14. Sections O & B jonction des murs du 14^e et du 16^e : à conforter et mettre en valeur.



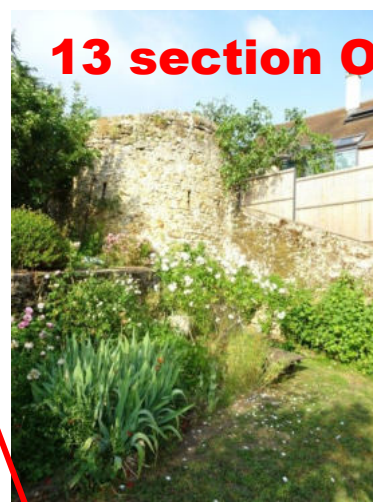
12 section O



11 section M



10 section M



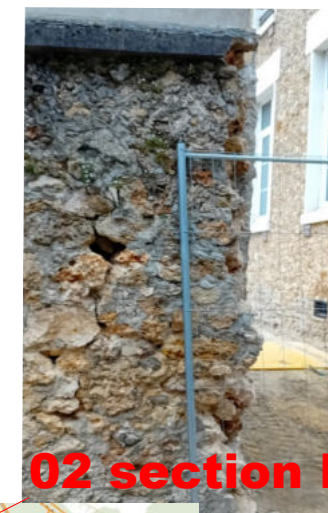
13 section O



14 sections P & B



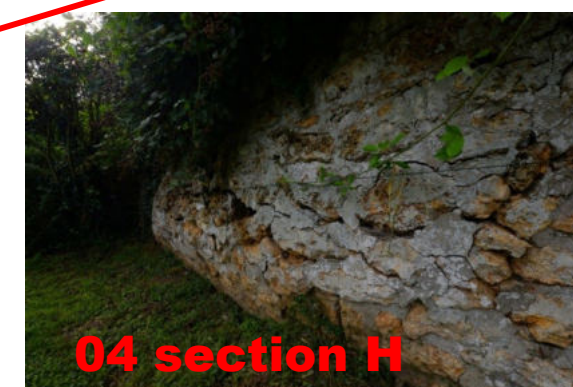
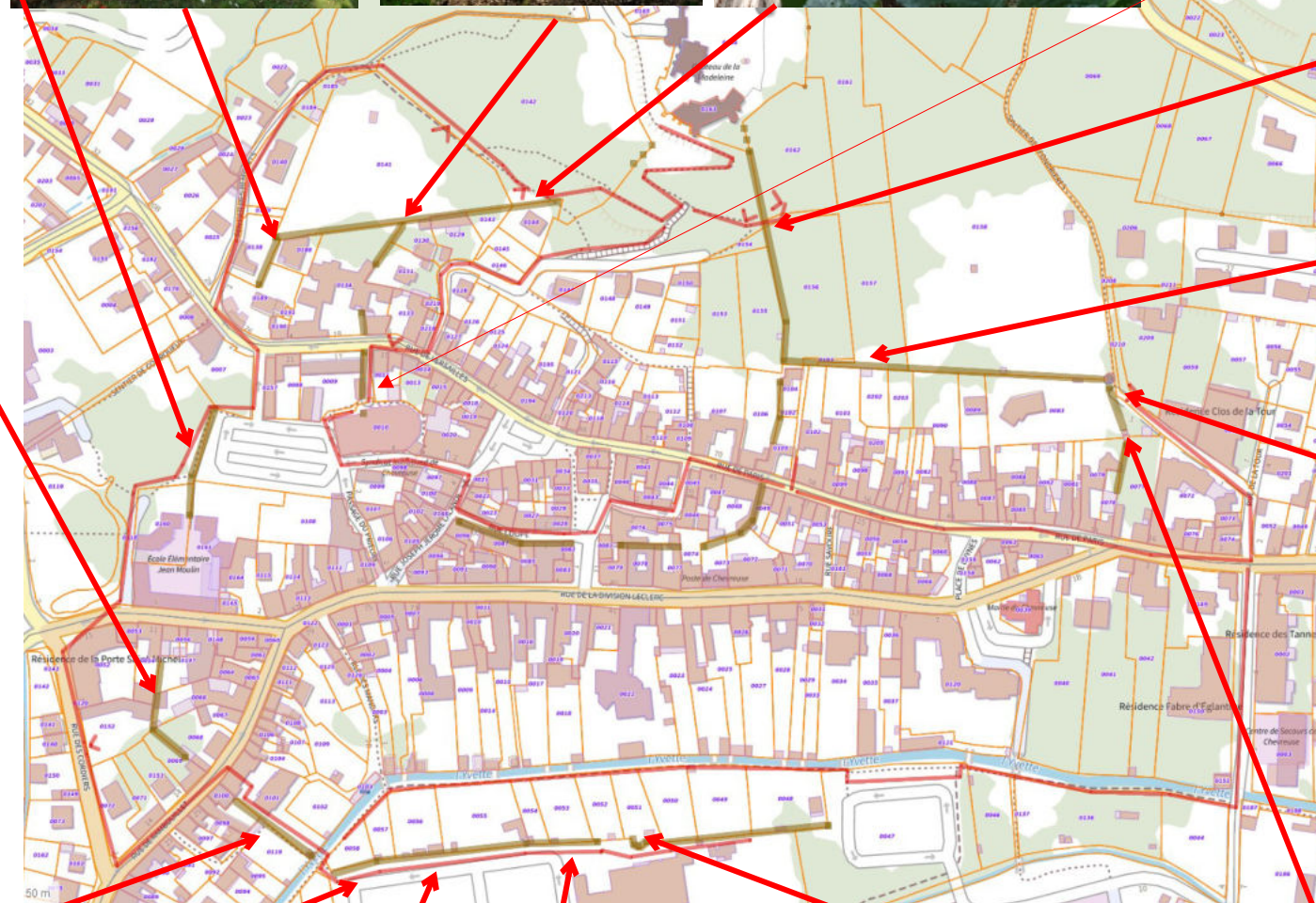
01 section B



02 section D



03 section G



04 section H



05 section I



09 section L



08 section L

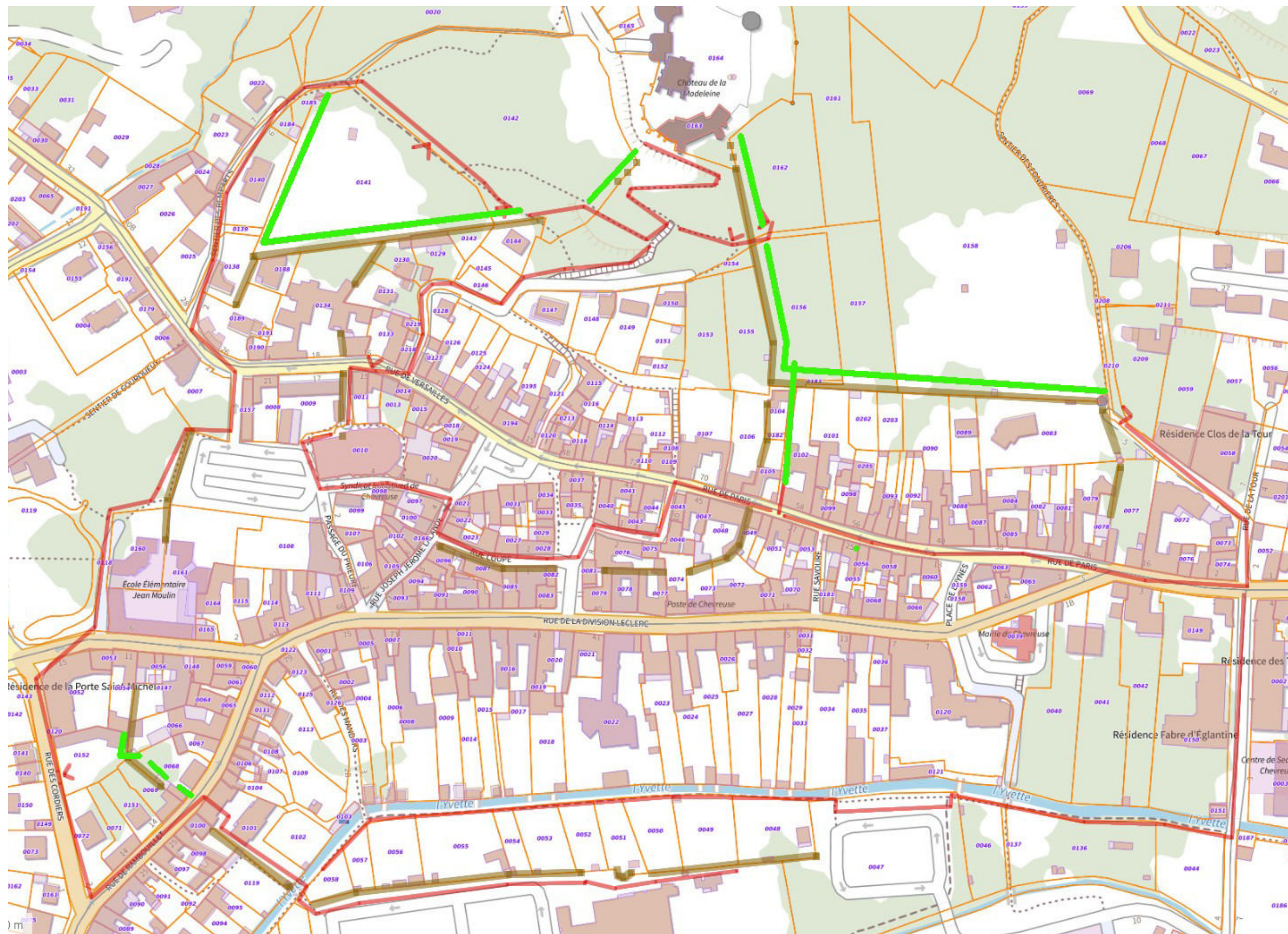


07 section L



06 section I

Promenades potentielles de mise en valeur des murailles



En rouge les cheminements piétons existants qu'il suffit de mettre en valeur avec des panneaux explicatifs.

En vert les chemins à créer pour rendre visible une grande partie des vestiges les mieux conservés.

Un patrimoine historique à protéger de manière urgente

Trois types de dangers :

- 1- Murailles sans entretien, en cours de dégradation naturelle.
- 2- Aménagements irrespectueux du caractère patrimonial des murs et jardins.
- 3- Réparations inadéquates par méconnaissance du caractère patrimonial de ces objets.

